



Analyse VOX Juin 2021

Complément d'enquête et analyse
à propos de la votation populaire suisse du 13 juin 2021

Equipe de projet

Lukas Golder: Co-directeur

Martina Mousson: Cheffe de projet

Tobias Keller: Chef de projet en formation

Aaron Venetz: Chef de projets de données/programmeur

Laura Salathe: Collaboratrice scientifique

Camil Estermann: Stagiaire en science des données

Daniel Bohn: Collaborateur de projet

Table des matières

1	LES CONSTATS CAPITAUX	4
2	LA PARTICIPATION	8
3	LA FORMATION DE L'OPINION	13
3.1	La signification des projets	13
3.2	Les difficultés de compréhension et le moment de décision	14
3.3	L'acquisition d'information	16
4	INITIATIVE POPULAIRE POUR UNE EAU POTABLE PROPRE ET UNE NOURRITURE SAINES	19
4.1	La situation de départ, projet de loi et recommandations	19
4.2	La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques	20
4.3	Les motifs	24
4.4	La résonance des arguments des votations	27
5	L'INITIATIVE POPULAIRE «POUR UNE SUISSE SANS PESTICIDES SYNTHÉTIQUES»	29
5.1	La situation de départ, projet de loi et recommandations	29
5.2	La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques	30
5.3	Les motifs	33
5.4	La résonance des arguments des votations	35
6	LOI FÉDÉRALE SUR LES FONDEMENTS LÉGAUX DES ORDONNANCES DU CONSEIL FÉDÉRAL VISANT À MAÎTRISER L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19	38
6.1	La situation de départ, projet de loi et recommandations	38
6.2	La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques	38
6.3	Les motifs	42
6.4	La résonance des arguments des votations	45
7	LOI FÉDÉRALE SUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	47
7.1	La situation de départ, projet de loi et recommandations	47
7.2	La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques	47
7.3	Les motifs	51
7.4	La résonance des arguments des votations	53
8	LOI FÉDÉRALE SUR LES MESURES POLICIÈRES DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (MPT)	55
8.1	La situation de départ, projet de loi et recommandations	55
8.2	La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques	55
8.3	Les motifs	59
8.4	La résonance des arguments des votations	62
9	ANNEXE	64
9.1	Rapport technique	64
9.2	A propos de l'étude	68
9.3	L'équipe de gfs.bern	69

1 Les principales conclusions

Près de 60 % de l'électorat suisse a voté le 13 juin 2021, et parmi ces personnes un nombre comparativement élevé faisant moins fortement confiance au Conseil fédéral. Les deux initiatives agricoles ont mobilisé le plus fortement, sachant que c'est la loi CO2 qui a été la plus intensément discutée. Toutefois, la forte mobilisation des initiatives agricoles dans les régions rurales a conduit non seulement à deux Non clairs à ces initiatives, elle a également contribué au refus de la loi CO2. En outre, ce sont des considérations financières qui ont soutenu le Non à la loi CO2. Les plus jeunes ont certes dit majoritairement oui à la loi CO2, mais cela n'a pas suffi. Pour la loi Covid-19, une claire majorité a déclaré faire confiance au Conseil fédéral, à l'OFSP et à la COVID-19 Task Force. De même, le Oui exprimé pour la Loi contre le terrorisme est une preuve de confiance donnée au Conseil fédéral et à la police qui dispose désormais de plus d'instruments pour mettre la Suisse à l'abri des attentats terroristes. C'est ce que montrent les résultats de l'enquête auprès de 3'057 titulaires du droit de vote lors de l'analyse VOX de juin 2021. L'analyse a été réalisée par le gfs.bern et financée par la Chancellerie fédérale.

Le Non à l'initiative sur l'eau potable, expression de la confiance manifestée aux agriculteurs

Initiative populaire «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique» («Initiative pour une eau potable propre»)

L'initiative pour une eau potable propre portait sur l'introduction de contraintes environnementales importantes via les paiements directs au secteur agricole. Elle a nettement échoué avec 39,3 % de Oui. Le camp du Non a fondé sa décision plutôt sur les liens l'unissant à l'agriculture et a jugé les exigences trop extrêmes ou a trouvé le projet de loi exagéré. A la campagne, le refus a été plus net, tandis qu'il a convaincu une majorité dans les centres urbains. Le lieu de vie des personnes interrogées a donc joué dans leur décision un rôle plus important que leurs particularités sociodémographiques. La votation s'est avérée être dans l'ensemble un témoignage de confiance dans l'agriculture d'aujourd'hui: Plus la confiance envers les agriculteurs était élevée et plus la part de Non était importante. Considérée au plan politique, l'initiative a été jugée de façon nettement plus positive par les personnes se positionnant à gauche ou sympathisant avec les partis de gauche ou verts, sachant que dans les rangs des sympathisants du PVL et du PS nombreux ont été ceux à voter Non malgré des majorités de Oui. Les partisans de l'initiative ont fondé leurs sympathies aussi bien sur des aspects environnementaux que de la santé étant donné que l'eau potable constitue une base importante de la vie.

Les restrictions d'usage des pesticides sont certes acceptées, mais leur interdiction achoppe aussi sur des considérations de prix

L'initiative populaire «Pour une Suisse sans pesticides synthétiques» (Initiative pour l'interdiction des pesticides»)

Le Conseil fédéral a déjà mené de front la discussion sur l'initiative pour une eau potable propre et l'initiative pour l'interdiction des pesticides. La votation le même jour sur deux

projets de loi agropolitiques a aussi conduit la plupart du temps à une discussion de front dans les médias, et l'argumentation du camp des Non a été similaire contre les deux projets. Cette attitude s'est décalquée sur le comportement de vote: Plus de 90 % ont voté de la même manière; la part de Oui (39,4 %) a été pratiquement identique et le schéma conflictuel aussi s'avère identique pour les deux projets de loi. Ainsi par exemple la différenciation au sein du PVL entre la libre décision de vote sur l'initiative sur l'interdiction des pesticides et le mot d'ordre Oui concernant l'initiative pour une eau potable propre n'a pas eu d'effet détectable sur les rapports de majorité auprès des sympathisant-e-s du PVL. La différenciation entre les votants était donc bien fondée sur la base d'arguments, mais même dans le cas du Non à l'initiative sur l'interdiction des pesticides, elle se limitait principalement à la confiance envers les agriculteurs. L'évaluation des arguments en faveur du Oui et du Non signale qu'une cessation fondamentale d'usage des pesticides dans l'agriculture est certes bien acceptée et même considérée faisable, mais que les modalités proposées renchériraient les produits alimentaires en Suisse. Pour les deux projets de loi, les prix des produits alimentaires en hausse ont rarement été indiqués spontanément, les considérations de prix toutefois ont également joué un rôle important au niveau des arguments.

[Les votant-e-s en faveur du Oui font confiance au Conseil fédéral, à l'OFSP et à la COVID-19 Task Force](#)

Loi fédérale sur les fondements légaux des ordonnances du Conseil fédéral visant à maîtriser l'épidémie de Covid-19 (loi Covid-19)

La loi Covid-19 a été promulguée pour créer les bases juridiques nécessaires permettant au Conseil fédéral d'atténuer les répercussions négatives de l'épidémie de Covid-19 sur la société et l'économie. L'association «Amis de la Constitution» a recouru à la voie référendaire étant donné que cette loi engendre un potentiel d'abus et qu'elle a été préparée sans consulter le peuple. La Loi Covid-19 a été adoptée par 60,2 % de Oui. L'électorat qui a dit Oui fait confiance au Conseil fédéral, à l'OFSP et à la Covid-19 Task Force. Pour cet électorat, il est clair que cette base légale est nécessaire pour assurer le soutien financier, qu'il faut un guidage clair pendant l'épidémie et que le Conseil fédéral fait du bon travail. En revanche, l'électorat qui a dit Non est âgé en majorité de moins de 40 ans, il fait moins confiance au Conseil fédéral et sympathise en majorité avec l'UDC. Cet électorat argumente que l'acceptation de la loi engendrerait trop de potentiel abus, que les coûts seraient trop élevés, qu'une obligation de se faire vacciner apparaîtrait et que les mesures visant à maîtriser l'épidémie pourraient être prises que le virus lui-même.

[La protection du climat perd face aux renchérissements et aux frais élevés attendus](#)

Loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi CO2)

La loi CO2 enchaîne sur la politique climatique jusqu'à présent pratiquée et vise à réduire les rejets de CO2. La loi crée des incitatifs financiers visant à promouvoir un comportement respectueux du climat. Ce sont les milieux économiques et de l'UDC ainsi que la section suisse occidentale du mouvement de grève pour le climat qui ont emprunté la voie référendaire. Tandis que les milieux économiques et de l'UDC critiquaient la loi qui

pour eux reviendrait trop chère, elle n'allait pas assez loin pour les grévistes du climat. La loi a été refusée avec 48,4 % de Oui. Les motifs des votant-e-s du Non étaient majoritairement de nature financière: Le rapport coût/utilité de la loi CO2 n'est pas bon et il affaiblit les PME. La majorité de ces votants ne fait confiance ni aux associations écologistes ni à la science ni à la recherche sur le climat. La majorité des votant-e-s du Non sympathisent avec l'UDC, le PLR et le Centre. Il y a lieu de supposer que la mobilisation des initiatives agricoles a influencé le Non à la loi CO2, car le triple Non (aux initiatives agricoles et à la loi CO2) a été exprimé avec le vaste soutien de personnes en provenance des territoires ruraux. Pour la claire majorité des votant-e-s du Oui en revanche, il était important d'accorder plus de valeur à la protection de l'environnement qu'à la prospérité économique, raison pour laquelle il faudrait agir d'urgence selon elle. Il s'avère en outre que la part de Non augmente avec l'âge. Les plus jeunes ont en majorité voté Oui notamment parce qu'ils accordent eux aussi, comparés aux moins jeunes, plus de poids à la protection de l'environnement qu'à la prospérité économique.

Les craintes envers le terrorisme prévalent sur la peur de l'arbitraire policier et de l'État policier

Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) («Loi anti-terroriste»)

La loi antiterroriste vise à combler une lacune en offrant à la police plus de possibilités pour empêcher les attentats terroristes. En revanche, l'instrument référendaire a été saisi par l'association «Amis de la Constitution» et par différents jeunes partis. Pour eux, il est clair que la loi est trop vague et que la Suisse pourrait devenir un État policier. La loi antiterroriste a été adoptée par 56,6 % de Oui. Les personnes qui ont voté Oui étaient des sympathisant-e-s des partis Centre, PLR, UDC, PVL et Verts. Ces votants font au minimum beaucoup confiance à la police et au Conseil fédéral. Pour eux, a en outre été déterminant le fait qu'il fallait renforcer la sécurité de la Suisse et que le risque terroriste est réel. Pour ces raisons, la police doit recevoir plus d'instruments. Pour les personnes qui ont voté Non, la loi donne trop d'attributions, elle permet un comportement arbitraire de la police et entraîne la disparition de l'État de droit. Les personnes qui ont voté Non étaient aussi majoritairement plus jeunes. L'effet de l'âge a été plus important que pour la loi sur le CO2.

Les jeunes et les personnes «complètement à droite» ont été fortement mobilisés

La participation

Un nombre relativement important de votants ont participé au scrutin fédéral du 13 juin 2021 : Pour les cinq projets de loi, la participation s'est située entre 59,5 % et 59,7 %. Les autres dimanches où ont voté plus de personnes que ce 13 juin ne sont qu'au nombre de quatre. Comparé à d'autres dimanches de votation, les points suivants sautent aux yeux en matière de participation : Le 13 juin 2021, les jeunes ont été plus nombreux à voter, à savoir 54 % de tous les 18 à 29 ans, ainsi que les personnes se positionnant «complètement à droite» selon l'auto-évaluation gauche-droite. En outre, ont également participé un grand nombre de personnes qui ne font pas beaucoup confiance au Conseil fédéral.

Les projets mis au vote

Au cours des votations du 13 juin 2021, le corps électoral Suisse avait à se prononcer sur cinq projets de loi. L'Initiative pour une eau potable propre, l'Initiative pour une Suisse sans pesticide et la loi CO2 ont été refusées. La loi Covid-19 et la loi antiterroriste ont été adoptées.

2 La participation

Le 13 juin 2021, les titulaires du droit de vote suisses ont voté sur cinq projets:

1. L'initiative «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique» («Initiative pour une eau potable propre»)
2. L'initiative populaire «Pour une Suisse sans pesticides synthétiques» («Initiative pour une eau potable propre»)
3. Loi fédérale sur les fondements légaux des ordonnances du Conseil fédéral visant à maîtriser l'épidémie de Covid-19 (loi Covid-19)
4. Loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO₂)
5. Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) («Loi anti-terroriste»)

Pour tous les projets, la participation s'est chiffrée à environ 60 %.¹ La participation s'est ainsi chiffrée quelques points au-dessus de celle du «super dimanche» de septembre 2020.² Les autres dimanches où ont voté plus de personnes que ce 13 juin ne sont qu'au nombre de quatre depuis 1971.

Le tableau 1 représente la participation aux votations, assortie de paramètres sociodémographiques sélectionnés. La participation en fonction des groupes sociaux présente les schémas habituels. La participation montre une nette dépendance vis-à-vis de l'âge et du niveau d'éducation individuel. On peut dire que plus la personne avance en âge et plus le niveau d'éducation est élevé, et plus le niveau de participation des personnes de ce groupe tend à être élevé. La moitié des participants étaient âgés de plus de 53 ans³. La dépendance vis-à-vis de l'âge est forte chez les hommes âgés de 60 ans et plus. Ici joue la notion classique de la participation en tant que devoir civique. Cependant, la combinaison de projets a mobilisé dans l'ensemble aussi des personnes âgées entre 18 et 29 ans (54 %) et issues de toutes les catégories de revenus.

¹ [Lien vers bfs.admin.ch](https://www.bfs.admin.ch)

² [Lien vers bfs.admin.ch](https://www.bfs.admin.ch)

³ Age médian chez les femmes: 53 ans, âge médian chez les hommes: 52 ans.

Tableau 1: Participation selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des électeurs inscrits)

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	59.7	3025	
Age			V=.18***
18-29 ans	54	434	± 4.7
30-39 ans	48	410	± 4.8
40-49 ans	53	489	± 4.4
50-59 ans	58	663	± 3.8
60-69 ans	72	505	± 3.9
70 ans et plus	71	524	± 3.9
Sexe			V=.04*
Femmes	58	1561	± 2.5
Hommes	62	1464	± 2.5
Sexe et âge			V=.17***
Hommes / 18-39	49	467	± 4.5
Hommes / 18-39	53	377	± 5
Femmes / 40-65	57	700	± 3.7
Hommes / 40-65	60	709	± 3.6
Femmes / 65+	69	394	± 4.6
Hommes / 65+	77	378	± 4.3
Niveau d'éducation			V=.12***
Sans formation postobligatoire	52	312	± 5.6
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	55	1030	± 3
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	62	765	± 3.4
École technique/Université/EPF/Doctorat	69	785	± 3.2

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type
Revenu du foyer			V=.08**
jusqu'à 3'000 CHF	50	146	± 8.1
3'000-5'000 CHF	56	349	± 5.2
5'000-7'000 CHF	61	503	± 4.3
7'000-9'000 CHF	57	474	± 4.5
9'000-11'000 CHF	58	369	± 5
plus de 11'000 CHF	65	666	± 3.6
Type de zone habitée			V=.07
Campagne	65	689	± 3.6
Petite/moyenne agglomération	58	979	± 3.1
Grande agglomération	57	743	± 3.6

Est indiqué chaque fois le nombre non pondéré d'enquêtés (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér et erreurs types. *** = $p < 0.001$, ** = $p < 0.01$, * = $p < 0.05$.

En outre s'avère une forte dépendance de la mobilisation envers des paramètres politiques. Comme d'habitude, l'intérêt fondamental voué à la politique explique très fortement la participation. Les personnes qui dans l'autoclassement gauche-droite disent se situer complètement à droite ont été les plus fortement mobilisées, beaucoup plus fortement que le pôle opposé complètement à gauche. Relativement à la sympathie par parti, ce schéma n'est pas aussi clair. L'ensemble des personnes qui sympathisent avec l'UDC (73 %), le PVL (72 %) et le PLR (71 %) sont plus de 70 % à remplir leur obligation citoyenne de voter. De leur côté, 68 % des sympathisant-e-s des Verts sont allés voter, les sympathisant-e-s du PS et du Centre ont fait de même respectivement à 59 % et 58 %. Les personnes qui font peu voire pas du tout confiance au Conseil fédéral ont été fortement mobilisées (environ 60 %). Ce pourcentage est à peine plus élevé chez les personnes qui au contraire font fortement ou très fortement confiance au Conseil fédéral. Tandis que la part de participant-e-s qui font très fortement confiance au Conseil fédéral (8 à 10 sur une échelle de 10 points) se situait à 48 % en novembre 2020 et à 49 % en mars 2021, cette part était descendue à seulement 42 % en juin 2021. En revanche, toujours en juin 2021, environ 8 % de personnes de plus qu'en novembre 2020 et en mars 2021 avaient indiqué faire fortement confiance au Conseil fédéral (6-7 points sur 10).

Comme l'a montré déjà le total de la participation au vote, un très grand nombre de personnes sont allées voter le 13 juin 2021. Bien que les personnes complètement à droite aient pu être les plus fortement mobilisées, celles ayant des sympathies pour différents partis et des niveaux de confiance différents envers le Conseil fédéral sont allées aux urnes.

Tableau 2: Participation selon des paramètres politiques (en pourcentage de l'électorat inscrit)

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	59.7	3025	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.24***
complètement à gauche (0-2)	62	317	± 5.3
à gauche (3,4)	65	578	± 3.9
au centre (5)	52	852	± 3.4
à droite (6,7)	71	544	± 3.8
complètement à droite (8-10)	87	348	± 3.5
Sympathie pour un parti			V=.22***
UDC	73	500	± 3.9
PLR	71	386	± 4.5
Le Centre	58	325	± 5.4
PVL	72	210	± 6.1
PS	59	467	± 4.5
Verts	68	252	± 5.8
autre parti	58	145	± 8.1
aucune	43	383	± 5
Intérêt politique			V=.44***
très intéressé	93	521	± 2.3
plutôt intéressé	68	1568	± 2.3
plutôt pas intéressé	41	729	± 3.6
pas du tout intéressé	10	149	± 4.9
Confiance envers le Conseil fédéral			V=.12***
très réduite à réduite (0-4)	60	334	± 5.3
moyenne (5)	49	583	± 4.1
élevée (6-7)	65	746	± 3.4
très élevée (8-10)	63	1260	± 2.7

29 % des non-participant-e-s ont indiqué avoir oublié de participer aux votations (cf. tableau 3). Ce pourcentage était un peu inférieur à celui de la dernière votation. En revanche, un plus grand nombre (25 %) a indiqué avoir été «empêché» et n'a pas pu, pour cette raison, participer. 15 % ont indiqué comme motif avoir eu du mal à se décider. 11 % ont indiqué que les thèmes proposés à la votation étaient trop compliqués. Pour 7 %, le motif de non-participation a été le désintérêt envers ces thèmes. Certaines personnes ont indiqué des motifs symptomatiques d'une lassitude envers la politique. 7 % ont indiqué respectivement que leur avis ne changerait de toute façon rien, ou que leur voix ne ferait pas pencher la balance. 7 % ont également indiqué ne jamais participer, par principe, aux votations. Respectivement 3 % ont indiqué que les résultats des votations étaient clairs ou ne pas faire confiance aux processus démocratiques.

Tableau 3: Motifs de non-participation aux votations (en % des non-participants)

Motifs de non-participation	Part (%)	N
J'ai oublié de participer aux votations	29	179
J'ai été empêché-e	25	149
Je n'ai pas pu me décider	15	91
Les thèmes des votations étaient trop compliqués	11	58
Je pense que les votations ne changent rien de toute façon	7	47
Les thèmes des votations ne m'intéressaient pas	7	45
J'estime que de toute façon ma voix personnelle ne fera pas pencher la balance	7	43
Je ne participe jamais, par principe, aux votations	7	40
Je suis parti-e du principe que le résultat des votations allait être clair	3	20
Je me méfie des processus démocratiques	3	17
Ne sais pas / pas de réponse	6	39

La cohorte de non-participants se chiffre à 796. Des indications multiples étaient possibles.

3 La formation de l'opinion

3.1 La signification des projets

Les enquêté-e-s ont été prié-e-s de donner une note à l'importance que chaque projet revêtait personnellement à leurs yeux (tableaux 4 et 5). Cette note s'est élevée en moyenne, sur une échelle de 0 à 10, à 7.3 pour l'initiative pour une eau potable propre, à 7.5 pour l'initiative pour une interdiction des pesticides, à 7.0 pour la loi Covid-19, à 7.9 pour la loi sur le CO2 et à 7.0 pour la loi antiterroriste. Ces valeurs sont dans l'ensemble plus élevées que celles des votations de mars 2021 (interdiction de se dissimuler le visage, loi sur l'ID électronique et accord de libre-échange avec l'Indonésie). Vu que tous ces projets atteignent des valeurs très élevées, tous ont revêtu une grande importance personnelle assortie d'un net avantage pour la loi sur le CO2.

L'analyse Swissvotes des annonces montre qu'un nombre extrêmement élevé d'annonces en faveur de la loi sur le CO2 (seule l'initiative contre l'immigration de masse a, depuis 2013, conduit à un nombre d'annonces encore plus élevé), de l'initiative pour une eau potable propre et de l'initiative pour l'interdiction des pesticides a été publié. Moins toutefois pour la loi Covid-19 et la loi antiterroriste.⁴

Tableau 4: Importance personnelle accordée aux projets
(parts de perception de l'importance en pourcentage des votant-e-s en faveur du Oui ou du Non)

Niveau d'importance	Initiative Eau potable propre		Initiative pour l'interdiction des pesticides		Loi Covid-19	
	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n
très faible (0-1)	3	67	3	53	3	77
faible (2-4)	10	203	9	178	11	195
moyen (5)	12	270	10	223	16	307
élevé (6-8)	38	831	37	853	37	831
très élevé (9-10)	38	840	41	914	33	783
Valeur moyenne (totale)	7.3	2211	7.5	2221	7.0	2193

Remarques: Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses «ne sais pas» ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte. Résultats pondérés. En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 %.

⁴ Analyse des annonces APS du 13 juin 2021

Tableau 5: Importance personnelle accordée aux projets
(parts de perception de l'importance en pourcentage des votant-e-s en faveur du Oui ou du Non)

Niveau d'importance	Loi sur le CO2		Loi antiterroriste	
	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	N
très faible (0-1)	2	51	2	55
faible (2-4)	6	131	15	228
moyen (5)	9	178	14	290
élevé (6-8)	36	746	36	844
très élevé (9-10)	47	1109	33	746
Valeur moyenne (totale)	7.9	2215	7.0	2163

Remarques: Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses «ne sais pas» ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte. Résultats pondérés. En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 %.

3.2 Les difficultés de compréhension et le moment de décision

Pour les cinq projets, la difficulté de compréhension a été relativement similaire (tableaux 6 et 7): Plus de quatre personnes sur cinq ont trouvé la prise de décision facile pour le projet de loi sur le CO2 (81 %), 77 % pour l'initiative pour l'interdiction des pesticides, 76 % pour la loi sur le CO2 et respectivement 73 % pour l'initiative pour une eau potable propre et pour la loi antiterroriste. Dans l'ensemble, les personnes qui ont eu du mal à prendre une décision constituent une minorité.

Tableau 6: Difficulté de compréhension (en % des votants)

Difficultés de compréhension	Initiative Eau potable propre		Initiative pour l'interdiction des pesticides		Loi Covid-19	
	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n
plutôt facile	73	1543	77	1649	76	1642
plutôt difficile	27	589	23	478	24	422
N (total)		2132		2127		2064

Tableau 7: Difficulté de compréhension (en % des votants)

Difficultés de compréhension	Loi sur le CO2		Loi antiterroriste	
	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n
plutôt facile	81	1711	73	1522
plutôt difficile	19	421	27	513
N (total)		2132		2035

Les personnes interrogées ont indiqué quand elles s'étaient pour le Oui ou pour le Non (tableaux 8 et 9). Il en ressort que la loi sur le CO2 et la loi Covid-19 ont été les plus fortement prédéterminées. Environ les deux tiers des personnes ont su d'avance comment elles allaient voter. Concernant les autres projets, un peu moins de 60 % des personnes ont su dès le début comment elles allaient voter. Entre un tiers et un quart se sont décidées pendant la campagne de votations. C'est surtout autour de la loi antiterroriste qu'ont été prises des décisions de dernière minute: 12 % se sont décidé au dernier moment pour le Oui ou pour le Non, soit un pourcentage nettement plus élevé qu'avec les autres projets de loi (6 à 8 % de décisions de dernière minute pour les autres projets de loi).

Tableau 8: Moment de décision (en % des votants)

Moment de décision	Initiative Eau potable propre		Initiative pour l'interdiction des pesticides		Loi Covid-19	
	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n
clair depuis le début	58	1254	59	1320	65	1429
pendant la campagne des votations	34	751	33	700	26	524
au dernier moment	8	193	7	171	8	173
N (total)		2198		2191		2126

Tableau 9: Moment de décision (en % des votants)

Moment de décision	Loi sur le CO2		Loi antiterroriste	
	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n
clair depuis le début	68	1495	58	1237
pendant la campagne des votations	25	523	30	626
au dernier moment	6	157	12	220
N (total)		2175		2083

3.3 L'acquisition d'information

Les canaux d'information par lesquels les votant-e-s se sont informé-e-s sur les projets proposés aux votations se présentent dans un ordre similaire à celui des votations antérieures (tableau 10). D'un côté est indiquée la part d'utilisateurs, de l'autre l'intensité (échelle: de 1 à 10) avec laquelle les personnes se sont servies du média.

Les articles dans les journaux (84 %), la brochure fédérale explicative (84 %) et les émissions télévisées sur les votations (75 %) ont de nouveau été les trois principaux canaux leur ayant permis de s'informer sur les projets. Avec des moyennes de 6 ou plus, ces sources ont aussi été prises en compte plus intensément que la totalité des autres sources. Les sources en ligne revêtent également une haute importance: Avec 70 % qui tiennent compte des pages d'actualités sur Internet, cette source occupe la quatrième place et figure parmi les top 5 aussi en termes d'intensité d'utilisation. Un peu moins des deux tiers utilisent les émissions sur les votations à la radio avec en moyenne la même intensité qu'ils utilisent les pages d'actualités. Environ 60 % utilisent les courriers des lecteurs, journaux de votations, prospectus, annonces dans les journaux ou affiches dans la rue. Les sondages d'opinion sont utilisés par environ la moitié. Plus bas se trouvent, avec moins de la moitié de la part d'utilisation, les commentaires sur les portails d'actualités en ligne, les messages sur le lieu de travail, les films et vidéoclips sur Internet ou sur les réseaux sociaux. L'appli VoteInfo n'est certes utilisée que par 30 %, mais avec une intensité d'utilisation de 5, cette dernière se situe à au sixième rang.

Tableau 10: Utilisation des médias (parts en % des votants)

Canaux d'information	Part d'utilisation en %	Intensité d'utilisation Valeur moyenne	Nombre d'indications (non pondérées)
Articles dans les journaux	84	6.3	1983
La Bochure fédérale explicative	84	6.4	1965
Émissions sur les votations à la télévision	75	6	1802
Pages d'actualités sur Internet	70	5.3	1586
Émissions sur les votations à la radio	65	5.3	1573
Courrier des lecteurs dans les journaux ou commentaires des lecteurs dans les forums Internet	60	4.7	1408
Journaux sur les votations ou dépliants	60	4.5	1438
Annonces dans les journaux	57	4	1355
Affiches dans la rue	56	3.7	1352
Sondages d'opinion	53	4.1	1200
Commentaires sur les portails d'actualité en ligne	46	4.4	1134
Annonces sur le lieu de travail	44	4.3	954
Films et clips vidéo sur Internet, sur YouTube par exemple	40	3.9	901
Réseaux sociaux comme Facebook, Twitter ou Instagram	36	4	875
Appli VoteInfo de la Confédération	30	5	704

Résultats pondérés. Remarques: La deuxième colonne («Part d'utilisation en %») indique la part de votant-e-s qui ont utilisé les canaux d'information respectifs. La troisième colonne («Intensité d'utilisation») informe en revanche sur l'intensité d'utilisation du média respectif (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation, entre 1 et 10). A cette fin, seules les indications fournies par les utilisateurs-trices du média respectif ont été prises en compte. n = 2'330.

De nouveau des différences sont observables entre un canal de communication principal et le comportement de vote (tableau 11 et 12). Dans l'initiative pour une eau potable propre et une Suisse sans pesticides ainsi qu'au sujet de la loi CO2, il n'y a pratiquement pas de différences concernant le canal de communication; concernant la loi Covid-19 et la loi antiterroriste, les votant-e-s en faveur du Oui se sont plus fréquemment informé-e-s en ligne et hors ligne ou seulement en ligne.

Tableau 11: Mode d'information politique (en % des votants)

Canaux de communication	Initiative Eau potable propre			Initiative pour l'interdiction des pesticides			Loi Covid-19		
	Votant-e-s en faveur du Oui en %	n	SD	Votant-e-s en faveur du Oui en %	n	SD	Votant-e-s en faveur du Oui en %	n	SD
en ligne	37	424	± 4.6	37	418	± 4.6	53	414	± 4.8
les deux à égalité	41	974	± 3.1	41	970	± 3.1	62	955	± 3.1
hors ligne	39	762	± 3.5	39	762	± 3.5	64	745	± 3.5
N (total) / V de Cramér		2160	V=.03		2150	V=.04		2114	V=.08

Tableau 12: Mode d'information politique (en % des votants)

Canaux de communication	Loi sur le CO2			Loi antiterroriste		
	Votant-e-s en faveur du Oui en %	n	SD	Votant-e-s en faveur du Oui en %	N	SD
en ligne	52	420	± 4.8	49	413	± 4.8
les deux à égalité	47	970	± 3.1	56	951	± 3.2
hors ligne	51	747	± 3.6	64	728	± 3.5
N (total) / V de Cramér		2137	V=.04		2092	V=.11

4 Initiative populaire pour une eau potable propre et une nourriture saine («Initiative pour une eau potable propre»)

4.1 La situation de départ, projet de loi et recommandations

Les entreprises agricoles suisses sont soutenues par la Confédération au moyen de paiements directs. Ces entreprises ne les reçoivent que si elles remplissent certaines obligations par exemple en matière d'élevage ou de biodiversité. L'initiative populaire «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique» (Initiative pour une eau potable propre) voulait durcir ces obligations. A l'avenir, les paiements directs ne devaient plus être versés que si certaines conditions préalables étaient réunies. Dans l'élevage, les antibiotiques ne doivent être utilisés ni à titre prophylactique ni régulièrement, et les entreprises agricoles devraient disposer d'un cheptel qui puisse être nourri avec une alimentation animale produite dans l'entreprise. L'intention dans l'ensemble est de produire sans pesticides. Un comité d'initiative avait été fondé dès 2015 par Franziska Herren. Avec le soutien d'organisations écologistes et de protection des animaux, l'association «De l'eau potable propre pour tous» a, en février 2018, déposé l'initiative avec succès et réuni 113'979 signatures valides.

Dans le contexte de l'initiative pour une eau potable propre discutée avec l'initiative pour un interdiction des pesticides (chapitre 5), le Conseil fédéral et le Parlement ont annoncé la perspective d'un amendement à la loi dans le cadre de la politique agricole 22+. Cette politique vise à mieux protéger les ruisseaux, rivières, lacs et l'eau potable contre les pesticides. Les domaines concernés auraient été les mêmes que ceux prévus dans l'initiative pour l'interdiction des pesticides. Au terme d'un long débat, la nouvelle politique agricole a finalement été adoptée par les deux conseils. Il n'y a de la sorte aucune contre-proposition concrète aux deux initiatives. Toutefois, au cours de la session de printemps 2021, une nouvelle loi sur les pesticides a été adoptée, qui exige de réduire de 50 % jusqu'en 2027 les risques liés à l'emploi de produits phytosanitaires. En outre, fin avril 2021, le Conseil fédéral a présenté un plan de mesures pour la propreté de l'eau.

Les Conseil fédéral et le Parlement ont recommandé que l'initiative pour une eau potable propre soit rejetée. Le 13 juin 2021, l'initiative populaire «pour une eau potable propre et une nourriture saine» a été clairement rejetée avec 39,3 % de Oui. Les initiatives agricoles conjointement discutées au cours de nombreux débats et durant la campagne pour le Non sont parvenues à une très haute visibilité dans les milieux ruraux car énormément de paysan-ne-s se sont engagé-e-s surtout en faveur de l'union des paysans, laquelle, déployant beaucoup de moyens, s'est prononcée contre les deux initiatives.⁵ Ces débats sous l'emprise des émotions ont conduit à des attaques et à des menaces.⁶

⁵ [Lien vers article sur srf.ch](#)

⁶ [Lien vers l'article sur bote.ch](#)

4.2 La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques

La votation sur l'initiative pour une eau potable propre a fait ressortir un grand fossé ville-campagne. Dans l'analyse de l'OFS, l'initiative a été clairement rejetée à la campagne avec 29 % de Oui⁷, tandis qu'elle convainquait une majorité de 59 % dans les centres urbains. Comparativement à cela, les différences selon des critères sociaux et socio-économiques sont faibles.

Les paramètres sociodémographiques énoncés (tableau 13) montrent que l'approbation varie en fonction de **l'âge**, **de l'éducation** et **du revenu des foyers**. Bien que les effets soient significatifs, ils s'avèrent (très) faibles en termes de force, surtout pour le revenu du foyer, en raison de la petite taille des V de Cramérs. La différence selon le **sexe** n'est pas significative.

Dans l'ensemble, les paramètres sociodémographiques suivants ont plutôt conduit à un Oui : Des personnes (plutôt) plus âgées, qui ont achevé une formation universitaire ou dont le foyer ne dispose pas d'un revenu moyen.

En **détail**, il s'avère en matière d'**âge** des votant-e-s, que les personnes âgées de 60 à 69 ans ont voté comparativement plus souvent que les plus jeunes en faveur du Oui. Les jeunes jusqu'à 39 ans ont voté de façon plus prononcée pour le Non. Aussi pour le **revenu**, il n'y a pas de corrélation linéaire. Les niveaux de revenus plus bas et très élevés ont plus fortement voté Oui, tandis que les niveaux de revenus du milieu (CHF 5'000-7'000 et CHF 7'000-9'000) ont plus fortement rejeté l'initiative pour une eau potable propre. L'analyse par **niveau d'éducation** montre aussi que la classe moyenne a jugé l'initiative de manière particulièrement critique. Qui a achevé une formation professionnelle ou une école postobligatoire a refusé bien plus nettement l'initiative que les personnes détentrices d'une maturité, d'une formation professionnelle supérieure ou d'un diplôme du troisième cycle. Les personnes ayant reçu une formation universitaire ont nettement plus soutenu l'initiative (50 %) que les autres niveaux de formation. A remarquer le jugement presque identique porté par chaque **sexe** sur l'initiative pour une eau potable propre: Les hommes ont voté à 38 % et les femmes à 41 % pour l'initiative. En règle générale, les femmes votent plus clairement que les hommes en faveur des problématiques écologiques.

⁷ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations/annee-2021/2021-06-13/initiative-eau-portable.html>

Tableau 13: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	39.3	2294	
Age			V=.16***
18-29 ans	27	295	± 5.1
30-39 ans	31	280	± 5.4
40-49 ans	42	337	± 5.3
50-59 ans	38	511	± 4.2
60-69 ans	52	421	± 4.8
70 ans et plus	41	450	± 4.5
Sexe			V=.03
Femmes	41	1146	± 2.8
Hommes	38	1148	± 2.8
Niveau d'éducation			V=.18***
Sans formation postobligatoire	33	217	± 6.3
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	29	759	± 3.2
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	43	599	± 4
École technique/Université/EPF/Doctorat	50	635	± 3.9
Taux d'occupation			V=.08*
A temps complet (90–100 %)	36	1415	± 2.5
A temps partiel entre 70 % et 89 %	46	316	± 5.5
A temps partiel entre 50 % et 69 %	43	259	± 6
A temps partiel moins de 50 %	39	162	± 7.5
Revenu du foyer			V=.11**
Jusqu'à 3'000 CHF	48	99	± 9.9
3'000-5'000 CHF	44	255	± 6.1
5'000-7'000 CHF	34	389	± 4.7
7'000-9'000 CHF	32	367	± 4.8
9'000-11'000 CHF	43	289	± 5.7
Plus de 11'000 CHF	44	541	± 4.2

Les attitudes politiques, dans la décision relative à l'initiative pour une eau potable propre, ont en partie été encore plus pertinentes que le lieu de vie, l'appartenance à une couche sociale ou des caractéristiques personnelles (tableau 14).

Dans l'ensemble, les paramètres politiques suivants ont eu tendance à conduire au Oui: L'autoclassement à gauche sur l'échelle gauche-droite ainsi qu'une affinité pour un parti orienté écologiste ou à gauche. Du côté des valeurs, la confiance envers les paysans et l'économie ont plutôt favorisé le Non à l'initiative, tandis qu'une préférence pour la protection de l'environnement au lieu de la prospérité économique et pour l'esprit du temps plutôt que pour les traditions ont promu le Oui.

Il s'avère en détail que plus une personne se classe à gauche en matière d'idéologie politique et plus elle a voté en faveur de l'initiative pour une eau potable propre. Ainsi par exemple, les personnes «complètement à gauche» ont voté à 70 % de Oui, contrairement aux personnes «complètement à droite» qui ont voté à 21 % Oui. De la sorte, cet écart de position dans l'idéologie dépasse celui entre la ville et la campagne. Le refus puissant dans l'ensemble est venu des personnes qui se classent elles-mêmes au milieu de l'échiquier politique. Avec 43 % de Oui, elles ont voté un peu plus fortement que l'ensemble des participant-e-s en faveur de l'initiative pour une eau potable propre.

Si l'on inclut les préférences pour les partis, le conflit environnemental s'exprime en plus. Certes il y a eu chez les sympathisant-e-s du PS et du PVL de fortes minorités en faveur de l'initiative, et des majorités de 62 % (partisans du PS) et de 57 % (partisans du PVL) ont voté dans l'esprit des mots d'ordre respectifs des partis. Le plus grand conflit inter-partis s'avère être entre les partisans des Verts (77 % de oui) et ceux de l'UDC (18 % de oui). Les partisans du Centre (37 % de oui) et du PLR (31 % de Oui) ont également rejeté l'initiative d'un revers de main. Qui sympathise avec d'autres partis (30 % de oui) ou avec aucun parti (36 %) a refusé l'initiative avec une netteté similaire.

Ce refus a aussi été une preuve de la confiance éprouvée envers la paysannerie. C'est ce que montre l'analyse en fonction des acteurs. Seules les personnes faisant peu confiance au monde agricole ont voté majoritairement en faveur de l'initiative pour une eau potable propre. La grande majorité, qui fait confiance aux paysannes et paysans, a voté aussi majoritairement Non. Si cette confiance s'avère élevée (valeurs comprises entre huit et dix sur une échelle de dix points), le verdict avec seulement 18 % de Oui a été clair. La confiance envers les associations économiques s'est avérée moins marquée. Mais ceux qui leur font confiance ont plus fortement refusé l'initiative (part de 30 % de Oui) que le reste des votant-e-s.

Les valeurs politiques ont marqué le comportement de vote. Comme l'a montré la décision en fonction des préférences partisans, une préférence pour la protection de l'environnement plutôt que pour la prospérité économique a accru l'inclinaison en faveur du Oui (60 % de Oui). Qui en revanche trouvait la prospérité économique plus importante que la protection de l'environnement a plus que nettement refusé l'initiative avec une part de Oui de seulement 22 %.

Tableau 14: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	39.3	2294	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.35***
complètement à gauche (0-2)	70	259	± 5.6
à gauche (3-4)	57	465	± 4.5
au centre (5)	43	605	± 3.9
à droite (6-7)	21	447	± 3.8
complètement à droite (8-10)	21	311	± 4.6
Sympathie pour un parti			V=0.4***
UDC	18	420	± 3.7
PLR	31	318	± 5.1
Le Centre	37	250	± 6
PVL	57	187	± 7.1
PS	62	368	± 5
Verts	77	213	± 5.6
autre parti	30	103	± 8.9
aucune	36	223	± 6.3
Confiance envers les paysans			V=0.4***
très réduite à réduite (0-4)	68	568	± 3.9
moyenne (5)	45	553	± 4.1
élevée (6-7)	24	475	± 3.8
très élevée (8-10)	18	628	± 3
Confiance envers les associations économiques			V=.13***
très réduite à réduite (0-4)	45	932	± 3.2
moyenne (5)	36	617	± 3.8
élevée (6-7)	30	377	± 4.6
très élevée (8-10)	30	195	± 6.5
Valeurs personnelles: «Une Suisse où la protection de l'environnement est plus importante que la prospérité économique, ou une Suisse où la prospérité économique est plus importante que la protection de l'environnement»			V=.33***
La protection de l'environnement est plus importante	60	885	± 3.2
Valeurs personnelles mitigées	29	909	± 2.9
La prospérité économique est plus importante	22	328	± 4.5

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Valeurs personnelles: A) Une suisse qui va avec son temps ou B) une Suisse qui protège ses traditions			V=.23***
Esprit du temps	55	739	± 3.6
Valeurs personnelles mitigées	34	856	± 3.2
Protéger les traditions	28	570	± 3.7

4.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **motifs du Oui** (tableau 15) sont classables en trois catégories principales: Liens directs avec l'environnement (20 % de premières indications, 64 % de toutes les indications), santé (respectivement 35 % et 57 %) et craintes pour l'avenir (respectivement 14 % et 35 %).

La minorité qui s'est exprimée en faveur de l'initiative pour une eau potable propre a fondé ce choix au moins en second lieu sur la protection de l'environnement/la nature (8 % de premières indications, 20 % de toutes les indications). Plus concrètement, moins de personnes interrogées ont fondé leur décision sur la réduction de la pollution par les microdéchets (respectivement 5 % et 13 %), et sur la protection des eaux (respectivement 1 % et 9 %).

De nombreux-ses votant-e-s en faveur du Oui espéraient un bénéfice pour la santé. Comme première indication, le lien avec la santé a même été plus important que la protection de l'environnement. Comme catégorie individuelle la plus importante, l'eau potable en tant que base importante de la vie s'est avérée particulièrement digne d'être protégée pour de nombreux votant-e-s en faveur du Oui (respectivement 28 % et 39 %). La promotion directe de la santé a incité respectivement 3 % en premier lieu et 7 % au total.

Le souci de la génération suivante a également été explicitement évoqué à plusieurs reprises (2 % et 6 % respectivement).

Tableau 15: Motifs de décision Pour (en % des votant-e-s en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Environnement	20	218	64	641
Protection de l'environnement/la nature	8	88	20	233
Réduction de la micropollution	5	39	13	111
Protection des eaux	1	11	9	70
Santé	35	310	57	505
de l'eau potable propre en tant que base de la vie	28	225	39	316
On fait progresser la promotion de la santé	3	29	7	72
Souci pour l'avenir	8	79	18	188
Assumer de la responsabilité	2	27	6	67
Problèmes à long terme	0	4	2	16
Considérations générale (par ex. bon projet, sympathique)	7	77	19	178
Autre	7	58	36	319
Réponses visiblement fausses / confusions	0	4	0	6
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	0	6	1	13
Ne sais pas / aucun motif indiqué	23	273	64	681

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver à dépasser 100 %. Les enquêté-e-s ont fréquemment noté plus d'un motif et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Les motifs du Non à l'initiative pour une eau potable propre se sont référés aux catégories principales Agriculture (10 % des premières indications, 31 % de l'ensemble des indications), Politique (resp. 9 % et 23 %) ou étaient motivés par des raisons économiques (resp. 7 % et 20 %).

Comme l'a déjà exprimé l'analyse selon la confiance envers la paysannerie, de nombreuses personnes interrogées ont fondé leur décision de manière très générale sur les besoins de l'agriculture et lui ont ainsi manifesté leur solidarité. Avec 3 % des premières indications et 11 % au total, beaucoup de personnes ont fondé leur décision directement sur le slogan de la campagne du Non aux deux projets et ont trouvé l'exigence trop extrême. Une aggravation de la situation voire même la fin de l'agriculture ont également été des motifs concrets d'un Non dans la catégorie «Agriculture».

De façon similaire à la qualification d'«extrême», beaucoup de personnes qui ont fondé leur décision sur des motifs politiques ont trouvé le projet exagéré (respectivement 2 % et 6 %). Pour un certain nombre en outre, la législation était suffisante (respectivement 3 % et 5 %) et 5 % au total ont souhaité une autre solution politique.

Tableau 16: Motifs de décision Contre (en % des votant-e-s en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Agriculture	10	129	31	402
Exigences trop extrêmes pour la paysannerie	3	30	11	154
aggrave la situation de l'agriculture	2	38	9	112
ce serait la fin de l'agriculture	1	14	2	29
Motifs politiques	9	117	23	267
Projet de loi exagéré	2	38	6	84
La législation actuelle suffit	3	42	5	66
Il faut résoudre cela politiquement d'une autre manière	2	13	5	36
Motifs économiques	7	76	20	212
Indépendance vis-à-vis de l'étranger	5	44	10	95
Les prix de de l'alimentation augmentent	1	13	5	43
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	27	389	57	788
Autre	9	96	23	219
Réponses visiblement fausses / confusions	0	1	0	2
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	3	43	6	77
Ne sais pas / aucun motif indiqué	34	418	76	992

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver à dépasser 100 %. Les enquêté-e-s ont parfois noté plus d'un motif et indépendamment de cela, ils/elles ont aussi toujours été interrogé-e-s sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc supérieur à 100 %.

4.4 La résonance des arguments des votations

Différents arguments Pour ou Contre ont aussi été présentés aux enquêté-e-s afin de pouvoir en juger (Tableau 17). Ce qui est pertinent pour l'analyse de ces arguments, ce n'est pas seulement l'approbation ou le rejet global, mais aussi les arguments qui divisent les partisans du Oui et du Non. De grandes différences d'évaluation des arguments entre les deux camps sont des signes que ces arguments ont été particulièrement pertinents pour la décision.

Les décisions de vote ont été prises sur des contenus bien fondés⁸: 78 % des votant-e-s ont accepté le contenu des arguments Pour ou Contre respectifs, et ont aussi voté conformément à leur propre argumentaire.

Dans l'ensemble, les arguments Contre ont un peu mieux convaincu que les arguments Pour. Il y a eu une certaine polarisation en ce qui concerne le rôle de l'agriculture. Dans le camp du Oui, on a plutôt insisté sur une plus forte orientation écologiste de l'agriculture tandis que le camp du Non était principalement préoccupé par la situation actuelle de l'agriculture suisse.

Parmi les arguments Pour a figuré le principe, le plus fortement soutenu dans l'ensemble, qu'il convient d'utiliser des fourrages suisses pour l'élevage. 55 % de l'ensemble des votant-e-s ont adhéré à cet argument (79 % des personnes qui ont voté Oui, 41 % de celles qui ont voté Non). Le lien avec la production intensive et les dommages occasionnés aux eaux, à l'eau potable et aux sols est parvenu de justesse, avec 51 %, à réunir une majorité (84 % des personnes qui ont voté Oui, 30 % de celles qui ont voté Non). L'argumentation du camp Oui – selon laquelle c'est de milliards de subvention dont il était question, qui au final nuisent à la santé (43 % au total, 74 % de votant-e-s en faveur du Oui, 24 % de votant-e-s en faveur du Non) – n'est pas parvenue à réunir la majorité et est ainsi nettement plus polarisée.

Deux des trois arguments Contre testés ont convaincu une majorité de votants. Avec 59 %, c'est l'argumentation selon laquelle l'importation de pollutions de l'environnement serait la conséquence de restrictions de la production en Suisse, qui en valeur absolue a le plus convaincu. 31 % des votant-e-s en faveur du Oui, mais aussi 77 % des votant-e-s en faveur du Non ont soutenu cette argumentation de la partie adverse. La menace existentielle pesant sur l'agriculture, qui a aussi été identifiée comme principal motif individuel du camp Non, a été dans l'ensemble un argument soutenu par une majorité. 54 % ont vu une telle menace; elle a toutefois fortement polarisé entre les votant-e-s en faveur du Oui (18 % d'approbation) et les votant-e-s en faveur du Non (77 % d'approbation). Beaucoup moins de soutien que l'argumentation impliquant l'étranger a été apporté à celle incluant de renoncer aux subventions des entreprises en Suisse, lesquelles en conséquence de l'initiative ne procèderaient plus à des adaptations importantes. 35 % seulement des votant-e-s ont accepté cet argument.

⁸ Lien vers l'article SPSR de Milic (2015)

Tableau 17: Total des arguments Pour et Contre, et les parts de votant-e-s en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Il conviendrait de ne pas élever plus d'animaux qu'il n'est possible d'en nourrir avec des fourrages suisses. De la sorte, le bien-être animal est pris en compte.	Total	55	36	9
	Votant-e-s en faveur du Oui	79	13	7
	Votant-e-s en faveur du Non	41	51	8
Notre agriculture produit de manière trop intensive et pollue ainsi les eaux de surface et souterraines, l'eau potable et les sols.	Total	51	41	8
	Votant-e-s en faveur du Oui	84	8	7
	Votant-e-s en faveur du Non	30	63	6
Des milliards de francs d'impôts subventionnent une agriculture qui nuit à notre santé. Il faut que cela cesse.	Total	43	49	8
	Votant-e-s en faveur du Oui	74	19	7
	Votant-e-s en faveur du Non	24	68	8
Arguments contre				
Si les entreprises agricoles produisent moins en raison des restrictions, il faudra importer plus. Cela aura pour seul effet d'exporter les contaminations de l'environnement à l'étranger.	Total	59	34	7
	Votant-e-s en faveur du Oui	31	60	9
	Votant-e-s en faveur du Non	77	18	5
Des règles aussi strictes menacent l'existence de l'agriculture suisse.	Total	54	39	7
	Votant-e-s en faveur du Oui	18	76	6
	Votant-e-s en faveur du Non	77	16	7
L'initiative ne change rien. En effet, les entreprises qui devraient procéder aux adaptations les plus importantes vont préférer renoncer aux paiements directs et continuer de fonctionner comme avant.	Total	35	41	23
	Votant-e-s en faveur du Oui	26	54	21
	Votant-e-s en faveur du Non	43	34	24

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument: 55 % de tous les votant-e-s (ainsi que 79 % de l'ensemble des votant-e-s en faveur du Oui et 41 % de l'ensemble des votant-e-s en faveur du Non) se sont rangés derrière l'argument Pour selon lequel il ne faut élever qu'autant d'animaux que l'on peut en nourrir avec des fourrages suisses, donc tenir compte aussi du bien-être animal. 36 % de l'ensemble des votant-e-s ont indiqué ne pas être d'accord et 9 % ont répondu «Ne sais pas / pas de réponse». N pour tous les arguments Total 2'294, votant-e-s en faveur du Oui 1'025, votant-e-s en faveur du Non 1'269.

5 L'initiative populaire «Pour une Suisse sans pesticides synthétiques» («Initiative pour une eau potable propre»)

5.1 La situation de départ, projet de loi et recommandations

Selon le texte constitutionnel proposé par l'initiative populaire «Pour une Suisse sans pesticides synthétiques», les pesticides synthétiques et l'importation de produits alimentaires fabriqués avec de tels pesticides devraient être interdits en Suisse. En serait affectée l'agriculture, la production alimentaire, la transformation des produits alimentaires, l'entretien des espaces verts publics et privés ainsi que l'entretien d'infrastructures telles que les voies ferroviaires. L'interdiction devait entrer entièrement en application au plus tard au bout de dix ans, sachant que le Conseil fédéral aurait pu définir des exceptions.

Avec le soutien de Pro Natura, Bio Suisse, de l'association des petits paysans, de Greenpeace et de la Fédération suisse de pêche, cette initiative populaire a pris corps en juin 2018 avec 121'307 signatures valides. Bien que les origines et l'histoire de l'initiative pour l'interdiction des pesticides ainsi que le contenu concret à l'exception de la référence aux pesticides soient différents, la discussion, après le dépôt de l'initiative, s'est généralement déroulée parallèlement à l'initiative pour une eau potable propre (chapitre 4). Le Conseil fédéral a proposé au Parlement de refuser ces deux initiatives de politique agricole sans émettre de contre-proposition. Ces deux projets reprendraient certes des aspirations importantes, mais ces dernières pourraient être réalisées dans le cadre des mesures de politique agricole existantes.

La commission économique du Conseil national s'est prononcée sans réserve contre les deux initiatives. Les représentant-e-s de la gauche soutiennent l'initiative pour une eau potable propre, mais l'initiative pour l'interdiction des pesticides était trop radicale pour cette minorité. Après un long débat sur d'éventuelles contre-propositions directes ou indirectes, la chambre basse a finalement recommandé que les deux initiatives soient refusées. Aucun contre-projet direct ou indirect ne doit être présenté en face de ces projets. Ces aspirations devraient être prises en compte dans la politique agraire 22+. Le Conseil des États lui aussi avait refusé aussi bien l'initiative pour une eau potable propre que l'initiative pour l'interdiction des pesticides.

Si l'on compare les mots d'ordre des principaux partis, ce n'est qu'au niveau du PVL qu'est apparue une certaine différenciation puisque ce dernier a certes recommandé d'accepter l'initiative pour une eau potable propre, mais a laissé le choix de vote libre quant à l'initiative pour l'interdiction des pesticides. Formulée différemment de celle du PVL, la position adoptée par les paysan-ne-s pratiquant l'agriculture biologique à l'encontre de l'initiative pour une eau potable propre et pour l'initiative pour l'interdiction des pesticides avait provoqué d'intenses réactions dans les médias.⁹ Tandis que la discussion progressait et avec l'intensification des campagnes, une discussion conjointe sur les initiatives s'était de plus en plus cristallisée. Selon le moniteur des votations publié

⁹ [Lien vers l'article sur nzz.ch](https://www.nzz.ch)

par le fög¹⁰, pas moins de 80 % des articles en provenance des rédactions n'ont pas traité séparément les deux initiatives durant la phase préparatoire aux votations.

Finalement, l'initiative pour l'interdiction des pesticides a été, avec 39,4 % de Oui, rejetée avec pratiquement la même ampleur que l'initiative pour une eau potable propre. Les résultats très comparables au niveau communal pour les deux initiatives agricoles, mais aussi la présente analyse VOX avec plus de 90 %

qui ont voté soit deux fois Oui soit deux fois Non, signalent un degré de différenciation assez faible entre les deux initiatives. Les un peu moins de 3 % qui ont voté différemment sur les deux projets ne permettent, une fois ajoutés aux groupes, de reconnaître aucun ordre systématique – même si l'on compare par exemple le comportement de vote des sympathisant-e-s du PVL. Même si les corrélations entre les raisons et les motifs diffèrent dans un cas d'espèce, la discussion conjointe des projets et la votation organisée en parallèle s'est largement transférée sur le comportement de vote individuel.

5.2 La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques

Les différences par **groupes sociaux** sont de nouveau moins nettes que par rapport au paramètre du fossé ville-campagne. Selon une analyse OFS, l'initiative pour une interdiction des pesticides a été clairement rejetée à la campagne avec 29 % de Oui¹¹, tandis qu'elle convainquait une majorité de 58 % dans les centres urbains. Malgré leurs différentes échelles de valeurs en politique environnementale, les femmes et les hommes ont voté de façon étonnamment similaire (femmes: 41 % de Oui; hommes: 38 % de Oui). Les plus jeunes ont également rejeté avec l'initiative pour l'interdiction des pesticides le deuxième projet de politique agricole du 13 juin 2021, avec un peu plus de netteté que les personnes moins jeunes. Le paramètre Niveau d'éducation fait ressortir des différences assez nettes: Les personnes sans diplôme du 2e cycle du secondaire ou titulaire d'une formation professionnelle achevée ont été au maximum un tiers à voter pour l'initiative, tandis que les personnes détenant un niveau de formation professionnelle supérieure ou une maturité ont voté à 43 % en faveur de l'initiative, et même à 50 % pour les titulaires d'une formation du troisième cycle. Les différences entre couches sociales sont moins nettes si l'on prend le paramètre Revenu du foyer. L'initiative a été clairement rejetée par les foyers à revenus moyens. Le schéma conflictuel sociodémographique présente, dans les détails, une étonnante similitude avec l'initiative pour une eau potable propre (cf. tableau 18).

¹⁰ [Lien vers le moniteur des votations publié par le fög](#)

¹¹ [Lien vers bfs.admin.ch](#)

Tableau 18: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	39.4	2288	
Age			V=.17***
18-29 ans	27	295	± 5.1
30-39 ans	31	277	± 5.4
40-49 ans	44	337	± 5.3
50-59 ans	41	506	± 4.3
60-69 ans	52	419	± 4.8
70 ans et plus	38	454	± 4.5
Sexe			V=.03
Femmes	41	1145	± 2.8
Hommes	38	1143	± 2.8
Niveau d'éducation			V=.19***
Sans formation postobligatoire	32	214	± 6.3
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	29	758	± 3.2
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	43	596	± 4
École technique/Université/EPF/Doctorat	50	636	± 3.9
Revenu du foyer			V=0.1*
jusqu'à 3'000 CHF	47	97	± 10
3'000-5'000 CHF	43	259	± 6
5'000-7'000 CHF	35	384	± 4.8
7'000-9'000 CHF	33	363	± 4.9
9'000-11'000 CHF	44	282	± 5.8
Plus de 11'000 CHF	44	541	± 4.2

Les **paramètres politiques** se sont avérés plus déterminants pour la décision de vote que les paramètres sociodémographiques, et ils ont surpassé en partie aussi les différences entre les centres urbains et la campagne (tableau 19). **L'idéologie, la sympathie pour un parti** et la **confiance** ont été déterminants pour expliquer le net refus de l'initiative pour l'interdiction des pesticides.

Dans l'ensemble, l'initiative a été acceptée par les personnes qui se situent à gauche et, de façon encore plus nette, par celles qui se positionnent complètement à gauche; celles qui se positionnent au centre et à droite l'ont (clairement) rejetée. Il ressort aussi d'un examen par partis un tableau très comparable à celui de la votation sur l'initiative pour une eau potable propre (cf. tableau 14). Avec 56 % de Oui, les sympathisant-e-s du PVL ont voté selon pratiquement la même ampleur pour les initiatives pour l'interdiction des

pesticides et pour une eau potable propre, sachant que la différenciation des recommandations de vote émises par les délégués n'a pas donné, chez leurs sympathisant-e-s, d'effet reconnaissable de différenciation entre les deux projets.

Tandis que les sympathisant-e-s du PS et, de façon particulièrement claire, des Verts, ont voté en faveur de l'initiative pour une interdiction des pesticides, les sympathisant-e-s du Centre ainsi que ceux du PLR, de l'UDC, d'autres partis et aussi les personnes sans lien avec un parti ont été une nette majorité à refuser l'initiative.

La votation a également dépendu de la **confiance** envers des acteurs. Plus la confiance envers la paysannerie était élevée, et tendait aussi à faire confiance aux associations économiques, et plus la part de Non était importante. Il s'est finalement agi aussi, d'une question **d'échelle de valeurs**. Plus les enquêté-e-s trouvaient que la prospérité économique est plus importante que la protection de l'environnement et plus la part de Non était élevée. De même, qui tend à protéger les traditions plutôt que vivre avec son temps a refusé l'initiative.

Tableau 19: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	39.4	2288	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.36***
complètement à gauche (0-2)	73	260	± 5.4
à gauche (3-4)	57	461	± 4.5
au centre (5)	43	604	± 3.9
à droite (6-7)	20	449	± 3.7
complètement à droite (8-10)	21	304	± 4.6
Sympathie pour un parti			V=.44***
UDC	17	418	± 3.6
PLR	30	312	± 5.1
Le Centre	34	249	± 5.9
PVL	56	186	± 7.1
PS	62	368	± 5
Verts	84	211	± 4.9
Autre parti	30	105	± 8.8
aucune	35	224	± 6.3
Confiance envers les paysans			V=.41***
très réduite à réduite (0-4)	68	568	± 3.9
moyenne (5)	46	549	± 4.2
élevée (6-7)	25	467	± 3.9

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
très élevée (8-10)	17	629	± 2.9
Confiance envers les associations économiques			V=.17***
très réduite à réduite (0-4)	47	926	± 3.2
moyenne (5)	36	612	± 3.8
élevée (6-7)	29	379	± 4.6
très élevée (8-10)	26	191	± 6.2
Valeurs personnelles: «Une Suisse où la protection de l'environnement est plus importante que la prospérité économique, ou une Suisse où la prospérité économique est plus importante que la protection de l'environnement»			V=.36***
La protection de l'environnement est plus importante	61	881	± 3.2
Valeurs personnelles mitigées	27	908	± 2.9
La prospérité économique est plus importante	22	321	± 4.5
Valeurs personnelles: A) Une suisse qui va avec son temps ou B) une Suisse qui protège ses traditions»			V=.25***
Esprit du temps	56	736	± 3.6
Valeurs personnelles mitigées	33	854	± 3.2
Protéger les traditions	28	571	± 3.7

5.3 Les motifs

Concernant les **motifs du Oui** demandés sous forme de question ouverte (tableau 20), il est possible de dégager trois catégories principales: L'environnement (42 % de premières indications, 46 % du total des indications), la santé (resp. 12 % et 41 %) et en partie aussi des références à l'agriculture (resp. 4 % et 27 %).

Le **motif principal du camp Pour** était par conséquent orienté sur **l'environnement**. Ont dominé des références directes à l'environnement ou à la protection de l'environnement, parfois des références concrètes à la biodiversité, à la responsabilité de la société envers l'environnement ou à la disparition des espèces ont été exprimées. Pour la référence à la santé, il s'est agi également de la promotion de la santé, de produits alimentaires sains et de la santé de la société. La référence à l'agriculture a porté sur l'orientation biologique ou durable de la production.

Tableau 20: Motifs de décision Pour (en % des votant-e-s en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Environnement	42	396	146	1355
Biodiversité	1	11	14	131
Assumer de la responsabilité sociétale envers l'environnement	2	27	12	116
Empêcher la disparition des espèces	1	11	11	100
Santé	12	120	41	425
Promotion de la santé	2	11	15	154
Des produits alimentaires sains doivent être garantis	1	13	7	72
Société en bonne santé	0	1	1	19
Agriculture	4	33	27	270
Agriculture biologique	0	4	7	63
Promouvoir une agriculture durable	0	3	6	64
Considérations générale (par ex. bon projet, sympathique)	4	52	13	136
Autre	9	79	32	342
Réponses visiblement fausses / confusions	1	4	1	10
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	0	4	1	13
ne sais pas / aucun motif indiqué	28	272	66	635

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ils ont aussi toujours été interrogés au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Parmi les **motifs du Non**, deux aspects ont figuré sur le devant de la scène (tableau 21): L'agriculture (13 % de premières indications, 42 % de toutes les indications) et des motifs économiques (resp 12 % et 41 %). En troisième position ont été discernés des motifs politiques (resp. 7 % et 15 %).

Comme **motif principal du camp Contre** a par conséquent été exprimée – comme pour la question de confiance et pour les motifs d'opposition à l'initiative pour une eau potable propre – la solidarité avec **l'agriculture**. Cela se manifeste très directement dans les catégories individuelles «exigences trop extrêmes pour les paysan-ne-s» ainsi que «aggrave la situation de l'agriculture». A été soulignée, comme motif individuel important dans la catégorie Agriculture, la nécessité également de mettre en œuvre des pesticides (4 % de premières indications, 8 % de toutes les indications). Concernant les motifs économiques, il saute aux yeux que le débat relatif à l'augmentation des prix n'a été indiqué que relativement rarement (resp. 1 % et 6 %) comme motif spontané. La dépendance vis-à-vis de l'étranger (resp. 4 % et 11 %) ainsi que le désavantage concurrentiel (resp. 1 % et 7 %) ont été d'importants motifs économiques conduisant au Non.

Quant aux motifs politiques, souvent a été exprimée une référence à la législation existante et les deux initiatives de politique agricole ont en partie été refusées parce que jugées exagérées.

Tableau 21: Motifs de décision Contre (en % des votant-e-s en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Agriculture	13	207	42	599
Exigences trop extrêmes pour la paysannerie	1	19	8	112
Nécessité des pesticides	4	45	8	94
Agrave la situation de l'agriculture	1	20	5	84
Motifs économiques	12	160	41	487
Indépendance vis-à-vis de l'étranger	4	53	11	143
Crée un désavantage concurrentiel international	1	24	7	103
Les prix de l'alimentaire augmentent	1	23	6	71
Motifs politiques	7	91	15	221
La législation actuelle suffit	4	61	6	102
Projets de loi exagérés	1	8	3	39
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	26	353	37	502
Autre	2	23	5	66
Réponses visiblement fausses / confusions	1	6	1	10
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	3	39	6	84
Ne sais pas / aucun motif indiqué	36	449	76	1019

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ils ont aussi toujours été interrogés au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc supérieur à 100 %.

5.4 La résonance des arguments des votations

Le tableau 22 montre le degré d'approbation et de refus des arguments par les personnes interrogées, sachant qu'une distinction est faite aussi entre les votant-e-s en faveur du Oui et les votant-e-s en faveur du Non. Plus ces différences étaient importantes et plus elles ont été pertinentes lors de la votation sur l'initiative pour une interdiction des pesticides.

Dans l'ensemble, la décision de vote a reposé sur des motifs très solides: 77 % des votant-e-s ont plutôt approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre respectifs, et ont voté en conséquence.

Dans l'ensemble, les jugements portés sur les arguments Pour montrent que l'idée maîtresse de l'initiative contre les pesticides a été fondamentalement bien soutenue, même si les arguments étaient fortement polarisés entre le camp du Non et celui du Oui. Ainsi,

au total 58 % des votant-e-s (respectivement 84 % des votant-e-s en faveur du Oui et 42 % des votant-e-s en faveur du Non) ont approuvé l'argument selon lequel respecter les exigences est faisable et que le projet est rentable à long terme. 55 % (resp. 86 % et 34 %) craignent que l'absence d'interdiction des pesticides menace la santé à long terme. 59 % (resp. 90 % et 39 %) approuvent fondamentalement une cessation d'emploi des pesticides dans l'agriculture.

Les arguments Contre montrent en partie une polarisation moins forte. Même une majorité de 54 % des votant-e-s en faveur du Oui se dit d'accord avec le contre-argument selon lequel des obligations supplémentaires vont provoquer une montée des prix des produits alimentaires. Les votant-e-s en faveur du Non ont même été à 80 % d'accord avec l'argument des prix. De la sorte, l'argumentation des prix émise par la partie adverse ne devrait pas avoir eu spontanément d'importance capitale parmi les motifs du Non, mais elle a été présente en arrière-plan et a convaincu une majorité de 69 % de l'ensemble des votant-e-s. Le désavantage concurrentiel qui en résulte au niveau des importations a constitué un argument du Non convaincant pour 52 % des votant-e-s (respectivement 35 % des votant-e-s en faveur du Oui et 64 % des votant-e-s en faveur du Non). L'affirmation selon laquelle il y a déjà suffisamment de règles performantes en Suisse pour réglementer l'emploi des pesticides n'est pas parvenue à réunir une majorité: Bien qu'elle ait fortement polarisé entre les votant-e-s en faveur du Oui et du Non (resp. 16 % et 70 %), seulement 48 % se sont dit-e-s satisfait-e-s du règlement actuel visant la mise en œuvre des pesticides.

Tableau 22: Total des arguments Pour et Contre, et les parts de votant-e-s en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Il faut fondamentalement stopper l'emploi de pesticides synthétiques. De tels pesticides n'ont rien à faire dans l'agriculture, dans l'entretien des sols et des paysages.	Total	59	31	10
	Votant-e-s en faveur du Oui	90	6	5
	Votant-e-s en faveur du Non	39	48	13
Certaines entreprises montrent dès aujourd'hui que les exigences peuvent être respectées. Le projet est faisable et rentable à long terme.	Total	58	29	13
	Votant-e-s en faveur du Oui	84	9	7
	Votant-e-s en faveur du Non	42	43	15
La santé des générations à venir sera gravement affectée si l'emploi de pesticides synthétiques n'est pas stoppé.	Total	55	34	11
	Votant-e-s en faveur du Oui	86	9	5
	Votant-e-s en faveur du Non	34	52	14

Arguments contre				
Des obligations supplémentaires assignées à l'agriculture vont encore renchérir les produits alimentaires destinés à la consommation en Suisse.	Total	69	24	8
	Votant-e-s en faveur du Oui	54	40	6
	Votant-e-s en faveur du Non	80	13	7
Les exigences créent, au niveau des importations, un net désavantage concurrentiel sur le marché international.	Total	52	27	21
	Votant-e-s en faveur du Oui	35	47	19
	Votant-e-s en faveur du Non	64	15	21
La Suisse dispose déjà de suffisamment de règles performantes gouvernant l'emploi de pesticides synthétiques.	Total	48	40	12
	Votant-e-s en faveur du Oui	16	76	8
	Votant-e-s en faveur du Non	70	17	14

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument: 58 % de tous les votant-e-s (ainsi que 84 % de l'ensemble des votant-e-s en faveur du Oui et 42 % de l'ensemble des votant-e-s en faveur du Non) se sont rangé-e-s derrière l'argument Pour selon lequel certaines entreprises prouvent dès aujourd'hui que les exigences peuvent être respectées et donc que le projet est faisable et rentable à long terme. 29 % de l'ensemble des votant-e-s ont indiqué ne pas être d'accord et 13 % ont répondu «Ne sais pas / pas de réponse». N pour tous les arguments Total 2'288, votant-e-s en faveur du Oui 960, votant-e-s en faveur du Non 1'328.

6 Loi fédérale sur les fondements légaux des ordonnances du Conseil fédéral visant à maîtriser l'épidémie de Covid-19 (loi Covid-19)

6.1 La situation de départ, projet de loi et recommandations

Au printemps 2020, le nombre de personnes tombées malades du Covid-19 et hospitalisée avait rapidement augmenté, raison pour laquelle le Conseil fédéral avait dû s'appuyer sur la loi sur les épidémies pour imposer les mesures nécessaires. Le droit d'exception étant limité à seulement six mois, le Parlement fut obligé de présenter un projet de loi adopté en septembre 2020 et entré immédiatement en vigueur. De la sorte, tous les règlements valent jusqu'à fin 2021. La loi Covid-19 confère au Conseil fédéral des compétences complémentaires pour atténuer les répercussions négatives sur la société et l'économie. Elle régule par exemple différentes aides financières fournies aux entreprises et aux personnes. La loi est d'une durée limitée.

L'association «Amis de la Constitution» a recouru à la voie référendaire. Le 12 janvier 2021, l'association a déposé les signatures requises et la voie référendaire a pris corps avec 90'789 signatures valides. Le comité de référendum se prononce contre la loi parce qu'elle a été élaborée trop vite et sans consulter le peuple. Il critique le fait que l'entité souveraine – c'est-à-dire les titulaires du droit de vote – a été contournée et que la loi contient des éléments nuisibles, dont des subventions aux médias qui n'ont rien à voir avec la pandémie de coronavirus.

Le 13 juin 2021, la loi Covid-19 a été adoptée avec 60,2 % de Oui (cantons: 16 2/2 Oui et 4 2/2 Non). La loi Covid-19 continue ainsi de valoir jusqu'en fin d'année 2021. L'association «Amis de la Constitution», les Jeunes UDC et «Mass-Voll» ont mis sur pied, environ trois semaines après la votation, un deuxième référendum sur la loi Covid-19 qui sera mis au vote en novembre 2021.

6.2 La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques

Les paramètres sociodémographiques énoncés montrent que l'approbation de la loi Covid-19 diffère significativement en fonction des variables suivantes (tableau 23): [Age](#), [niveau d'éducation](#) et [revenu du foyer](#). Bien que les effets soient significatifs, force est de constater que la puissance de ces effets est à classer comme réduite à moyenne en raison des faibles V de Cramer.

[Dans l'ensemble](#), les paramètres sociodémographiques suivants ont plutôt conduit à un Oui: Des personnes moins jeunes (40+), qui le plus fréquemment ont obtenu un diplôme de formation universitaire ou dont le foyer dispose le plus fréquemment d'un revenu élevé (plus de CHF 9'000).

Tableau 23: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	60.2	2243	
Age			V=.22***
18-29 ans	42	281	± 5.8
30-39 ans	46	269	± 6
40-49 ans	64	339	± 5.1
50-59 ans	60	512	± 4.2
60-69 ans	70	407	± 4.4
70 ans et plus	69	435	± 4.3
Sexe			V=.01
Femmes	60	1119	± 2.9
Hommes	60	1124	± 2.9
Niveau d'éducation			V=.16***
Sans formation postobligatoire	61	204	± 6.7
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	50	733	± 3.6
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	61	586	± 4
École technique/Université/EPF/Doctorat	71	634	± 3.5
Revenu du foyer			V=.14***
Jusqu'à 3'000 CHF	56	88	± 10.4
3'000-5'000 CHF	67	252	± 5.8
5'000-7'000 CHF	53	377	± 5
7'000-9'000 CHF	57	355	± 5.2
9'000-11'000 CHF	71	278	± 5.4
Plus de 11'000 CHF	67	543	± 4

En **détail**, il s'avère en matière d'**âge** des votant-e-s que les personnes moins jeunes ont voté Oui comparativement aux plus jeunes. Ainsi, par exemple, 42 % seulement des 18-29 ans ont voté Oui; en revanche, 69 % des personnes âgées de 70 ans et plus ont fait de même. La puissance d'effet de l'âge est moyenne ($V=0.22$). Il n'est pas possible de constater de différence quant au **sexe**:

L'appartenance à une classe sociale fait apparaître un tableau mitigé: Les personnes d'un très haut niveau de **formation** ont le plus fréquemment voté Oui (71 %); cependant, les personnes sans formation postobligatoire ont elles aussi été 61 % à voter Oui. Il en va de même pour le **revenu**: Les personnes dont le foyer dispose d'un revenu entre CHF 9'000 et 11'000 ont le plus fréquemment voté Oui; celles qui ont le moins voté Oui sont celles disposant d'un revenu compris entre 5'000 et 7'000. La puissance d'effet de l'appartenance à une couche sociale est réduite (resp. $V=0.16$ et $V=0.14$).

Comme pour les projets précédents, les paramètres politiques s'avèrent plus déterminants pour la décision de vote que les paramètres sociodémographiques (tableau 24). [L'idéologie, la sympathie pour un parti, la confiance et les échelles de valeurs](#) s'avèrent des facteurs exerçant tous ensemble une plus forte influence sur la décision de vote que des paramètres personnels comme l'âge, le sexe ou le niveau d'éducation.

[Dans l'ensemble](#), les paramètres personnels suivants ont plutôt conduit au Oui: Sur la base d'un autoclassement gauche-droite, les personnes plutôt situées au centre et à gauche, les sympathisant-e-s du PLR, du Centre, du PVL, du PS et des Verts, ainsi que les personnes faisant beaucoup confiance au Conseil fédéral, à l'OFSP et à la Covid-19 Taskforce, mais pas aux «Amis de la Constitution».

En [détail](#), l'[autoclassement gauche-droite](#) montre que la loi Covid-19 a été majoritairement soutenue par les personnes complètement à gauche (80 %), de gauche (73 %) et par celles politiquement au Centre (69 %) – mais en revanche pas par celles de droite (45 %) et complètement à droite (44 %). Cela se reflète aussi dans la sympathie pour des partis. Tandis que les sympathisant-e-s du PS (84%) et des Verts (79%) votaient le plus fréquemment Oui, les sympathisant-e-s du PVL, du PLR et du Centre ont en majorité dit Oui. Seul-e-s les sympathisant-e-s de l'UDC ont en majorité été contre (38 %). La force explicative, quant à l'autoclassement gauche-droite et à la sympathie pour des partis, se situe à un niveau moyen (resp. $V=0.28$ et $V=0.35$).

Des variables expliquent aussi fortement la [confiance](#): Qui fait énormément confiance au Conseil fédéral (77%), à l'Office fédéral de la santé publique OFSP (81 %), à la Covid-19 Taskforce (86%), a également voté Oui (puissances d'effet également moyennes avec $V=0.34$ et resp. $V=0.42$ et $V=0.52$). Qui en revanche fait au moins moyennement confiance à l'association «Amis de la Constitutions», a voté en majorité Non ($V=0.2$). Un regard sur les [échelles de valeurs](#) montre aussi que les personnes qui souhaiteraient accorder plus de pouvoir aux cantons (comparé à plus de pouvoir à la Confédération) ont en majorité voté Non (38 % de Oui) ($V=0.29$).

Tableau 24: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	60.2	2243	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			$V=.28^{***}$
complètement à gauche (0-2)	80	251	± 4.9
à gauche (3-4)	73	463	± 4.1
au centre (5)	69	595	± 3.7
à droite (6-7)	45	443	± 4.6
complètement à droite (8-10)	44	300	± 5.6

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Sympathie pour un parti			V=.35***
UDC	38	410	± 4.7
PLR	65	309	± 5.3
Le Centre	68	245	± 5.8
PVL	74	185	± 6.3
PS	84	366	± 3.8
Verts	79	208	± 5.5
autre parti	40	103	± 9.5
aucun parti	54	219	± 6.6
Confiance envers le Conseil fédéral			V=.34***
très réduite à réduite (0-4)	30	247	± 5.7
moyenne (5)	45	392	± 4.9
élevée (6-7)	56	558	± 4.1
très élevée (8-10)	77	990	± 2.6
Confiance envers «Amis de la Constitution»			V=0.2***
très réduite à réduite (0-4)	66	881	± 3.1
moyenne (5)	49	363	± 5.2
élevée (6-7)	45	186	± 7.2
très élevée (8-10)	44	210	± 6.7
Confiance envers l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)			V=.42***
très réduite à réduite (0-4)	28	441	± 4.2
moyenne (5)	55	366	± 5.1
élevée (6-7)	64	518	± 4.1
très élevée (8-10)	81	881	± 2.6
Confiance envers la Covid-19 Task Force			V=.52***
très réduite à réduite (0-4)	22	502	± 3.7
moyenne (5)	52	354	± 5.2
élevée (6-7)	71	455	± 4.2
très élevée (8-10)	86	854	± 2.3

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Valeurs personnelles: A) Une Suisse dans laquelle la Confédération détient plus de pouvoir ou B) Une Suisse dans laquelle les cantons détiennent plus de pouvoir			V=.29***
Plus de pouvoir à la Confédération	74	553	± 3.6
Valeurs personnelles mitigées	64	904	± 3.1
Plus de pouvoir aux cantons	38	517	± 4.2

6.3 Les motifs

Les principaux motifs du Oui ou du Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les votants avaient la possibilité de noter plusieurs motifs. Les tableaux suivants indiquent selon quelle fréquence les motifs ont été indiqués en premier (premières indications ou motif principal) et selon quelle fréquence ils ont au total été indiqués par les votant-e-s en faveur du Oui et du Non (toutes les indications).

Concernant les **motifs du Oui** (tableau 25), il est possible de dégager trois catégories principales: la législation politique (33 % de premières indications, 58 % de l'ensemble des indications), le soutien financier (resp. 12 % et 33 %) et des aspects sociétaux (resp. 5 % et 11 %).

La législation politique a été le **principal motif du camp Pour**. La raison la plus souvent invoquée est que la loi Covid-19 fournit la base légale nécessaire pour le Conseil fédéral (resp. 16 % et 26 %). Il a aussi été fréquemment indiqué la nécessité d'un guidage clair en temps de pandémies (7 % et 12 %), et que le Conseil fédéral fait du bon travail (7 % et 11 %). Un second argument capital a été qu'ainsi le soutien financier est assuré : La loi rend possible la fourniture d'aides financières aux entreprises (resp. 4 % et 12 %) et aux particuliers (resp. 2 % et 7 %). Enfin, des aspects sociétaux ont également joué un rôle: Il a souvent été indiqué avoir voté Oui par solidarité avec d'autres personnes.

Tableau 25: Motifs de décision Pour (en % des votant-e-s en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Législation politique	33	472	58	814
Base légale nécessaire pour le Conseil fédéral	16	206	26	336
Nécessité d'un guidage clair en temps de pandémies	7	87	12	156
Le Conseil fédéral fait du bon travail	7	121	11	191
Soutien financier	12	205	33	509
Aides financières aux entreprises	4	67	12	180
Aides financières aux particuliers	2	45	7	105
Assurer l'existence économique/les salaires	1	19	4	56
Aspects sociétaux	5	73	11	147
Solidarité avec d'autres personnes	4	54	6	88
Considérations générale (par ex. bon projet, sympathique)	11	170	15	243
Autre	0	8	1	14
Réponses visiblement fausses / confusions	1	13	1	15
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	2	48	3	68
Ne sais pas / aucun motif indiqué	35	572	78	1257

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ils ont aussi toujours été interrogés au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Parmi les **motifs du Non** ont figuré principalement trois aspects importants (tableau 26), le premier étant particulièrement central: Le motif principal le plus cité associe des arguments sur la politique anti-covid-19 (37 % de premières indications, 56 % de toutes les indications); seconde indication la plus fréquente: des motifs économiques (resp. 6 % et 12 %) et, presque aussi souvent, des motifs relatifs à la pandémie de coronavirus (resp. 4 % et 11 %).

Comme **principaux motifs du camp Contre** ont été cités des motifs d'ordre politique. Il a été souvent indiqué, surtout, que le potentiel d'abus inhérent à la loi Covid-19 était trop élevé (resp. 15 % et 20 %). Il a également été indiqué que des libertés s'en trouveraient restreintes (resp. 3 % et 5 %) ou que le Non est à interpréter comme signe de mécontentement vis-à-vis du Conseil fédéral (resp 2 % et 5 %). Les deuxièmes plus importants motifs réunissent des arguments d'ordre économique: D'une part les coûts engendrés par la loi seraient trop élevés (resp. 3 % et 5 %). Ensuite viennent d'autres arguments isolés tels qu'une opposition à une subvention des médias ou une opposition fondamentale au «Big Pharma» (les arguments isolés représentent 0 %). Le troisième axe d'argumentation s'occupe de la pandémie de coronavirus, sachant qu'un seul argument a présenté un taux supérieur à 1 %: Le Non a été mis dans l'urne par crainte d'une obligation de se faire vacciner (resp. 2 % et 4 %). De nouveau sont apparus des arguments isolés tels

que par exemple la crainte d'une discrimination ou d'une société à deux vitesses (arrondis, ils représentent eux aussi 0 %)

Tableau 26: Motifs de décision Contre (en % des votant-e-s en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Motifs politiques	37	236	56	390
Potentiel d'abus	15	81	20	123
Plus de liberté en général	3	36	5	60
Signe de mécontentement envers le Conseil fédéral	2	8	5	22
Motifs économiques	6	30	12	66
Coûts trop élevés	3	14	5	26
Pas d'encouragement des médias	0	1	0	7
Pandémie de Covid-19	4	42	11	106
Crainte de l'obligation vaccinale	2	24	4	44
Discrimination/société à deux vitesses	0	7	3	29
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	8	63	13	91
Autre	3	21	5	34
Réponses visiblement fausses / confusions	1	7	1	7
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	0	4	0	4
Ne sais pas / aucun motif indiqué	40	279	79	523

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ils ont aussi toujours été interrogés au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc supérieur à 100 %.

6.4 La résonance des arguments des votations

Différents arguments Pour ou Contre ont été présentés aux enquêté-e-s, qu'ils pouvaient accepter ou refuser (tableau 27). Ce n'est pas seulement l'acceptation ou le refus dans son ensemble qui a été pertinent pour l'analyse, il s'est également agi des arguments qui divisaient les votant-e-s en faveur du Oui et du Non. De grandes différences d'évaluation des arguments entre les deux camps sont des signes que ces arguments ont été particulièrement pertinents pour la décision.

Dans l'ensemble, la décision de vote a reposé sur des motifs solides: 80 % des votant-e-s ont plus fortement accepté le contenu des arguments Pour ou Contre respectifs, et ont voté en conséquence.

Dans l'ensemble les arguments Pour ont reçu plus d'approbation que les arguments Contre (tableau 27). Cela correspond aussi au résultat de la votation. Il est par ailleurs intéressant de constater que les arguments Contre polarisent fortement, ce qui tient au refus important des arguments Contre par les votant-e-s en faveur du Oui, et au refus moins prononcé des arguments Pour par les votant-e-s en faveur du Non.

Tous les arguments Pour ont reçu une approbation majoritaire. Le premier argument Pour, à savoir que la base légale robuste est nécessaire pour pouvoir agir de manière ciblée pendant la pandémie, a reçu 93 % d'approbation des votant-e-s en faveur du Oui, mais il a été refusé par 50 % des votant-e-s en faveur du Non. De tous les arguments Pour, c'est celui qui a le plus polarisé. L'argument selon lequel la loi Covid-19 a permis d'atténuer les répercussions économiques de la pandémie de coronavirus a convaincu 89 % des votant-e-s en faveur du Oui et environ un tiers des votant-e-s en faveur du Non. 85 % des votant-e-s en faveur du Oui sont également convaincus que la loi est importante vu que la durée d'application du droit d'exception est limitée à seulement six mois. 45 % des votant-e-s en faveur du Non n'en sont pas convaincu-e-s.

Dans l'ensemble, les arguments Contre ont reçu moins d'approbation (36-39 %) que les arguments Pour (62-70 %) et tous polarisent très fortement. L'argument Contre qui a reçu le plus d'approbation énonce que la gestion de la pandémie propage principalement la peur et préjudicie à la santé mentale. Tandis que 71 % des votant-e-s en faveur du Non sont d'accord avec lui, 76 % des votant-e-s en faveur du Oui ne sont pas d'accord. Cet argument est aussi celui qui polarise le plus fortement. Le deuxième argument Contre énonce que la politique, en décidant l'obligation de port du masque, de quarantaine et d'autres mesures, occasionne plus de dommages que le virus. 66 % des votant-e-s en faveur du Non en sont convaincu-e-s, mais 76 % des votant-e-s en faveur du Non ne le sont pas. Enfin le troisième argument indique que lors de la rédaction de la loi Covid-19 la population n'a pas été consultée. Moins de deux tiers des votant-e-s en faveur du Non ont approuvé cet argument et un peu plus des deux tiers des votant-e-s en faveur du Oui l'ont rejeté.

Tableau 27: Total des arguments Pour et Contre, et les parts de votant-e-s en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
La Suisse a besoin d'une base légale solide pour agir de manière ciblée et rapide au fur et à mesure que la pandémie évolue.	Total	70	22	9
	Votant-e-s en faveur du Oui	93	4	4
	Votant-e-s en faveur du Non	37	50	13
La loi COVID-19 vise à atténuer les répercussions économiques de la pandémie de coronavirus sur les personnes et les entreprises en difficulté financière. Cette loi protège les emplois et les salaires.	Total	66	20	14
	Votant-e-s en faveur du Oui	89	4	7
	Votant-e-s en faveur du Non	34	45	21
La loi a été décidée de manière démocratique et il est important que l'application d'un droit d'exception soit limitée à 6 mois.	Total	62	21	17
	Votant-e-s en faveur du Oui	85	5	10
	Votant-e-s en faveur du Non	30	45	24
Arguments contre				
La gestion de la pandémie sert surtout à propager la peur. Cela nuit massivement à la santé mentale de la société.	Total	39	53	8
	Votant-e-s en faveur du Oui	18	76	6
	Votant-e-s en faveur du Non	71	19	10
Le port obligatoire du masque, les fermetures d'entreprises et la quarantaine engendrent des problèmes sociétaux et économiques massifs. La politique nuit plus gravement que le virus.	Total	37	55	9
	Votant-e-s en faveur du Oui	18	76	6
	Votant-e-s en faveur du Non	66	24	10
L'élaboration de la loi Covid-19 s'est déroulée en contournant la population.	Total	36	46	18
	Votant-e-s en faveur du Oui	17	69	14
	Votant-e-s en faveur du Non	64	14	22

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 % Exemple de lecture pour le premier argument: 70 % de tous les votant-e-s (ainsi que 93 % de l'ensemble des votant-e-s en faveur du Oui et 30 % de l'ensemble des votant-e-s en faveur du Non) se sont rangé-e-s derrière l'argument Pour selon lequel la Suisse a besoin d'une base légale solide pour pouvoir agir de façon ciblée et rapide durant la suite de la pandémie. 4 % de l'ensemble des votant-e-s ont indiqué ne pas être d'accord et 4 % ont répondu «Ne sais pas / pas de réponse». N pour tous les arguments Total 2'423, votant-e-s en faveur du Oui 1'561, votant-e-s en faveur du Non 682.

7 Loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO₂)

7.1 La situation de départ, projet de loi et recommandations

Avec la loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO₂), la Suisse poursuit la politique climatique qu'elle pratiquait jusqu'à présent. Tous les pays doivent réduire nettement leurs rejets de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre afin de stopper le changement climatique, qui touche aussi fortement la Suisse en tant que pays alpin. La Suisse et 189 autres pays réunis à Paris ont souscrit à l'obligation de réduire les rejets de CO₂. Pour continuer d'abaisser les rejets de gaz à effet de serre jusqu'en 2030, différentes mesures d'intensification sont prévues. Des incitatifs financiers, des investissements et des technologies nouvelles visent à promouvoir un comportement respectueux du climat. Ainsi par exemple les voyages en avion et le fioul de chauffage vont coûter plus cher, et l'électromobilité sera encouragée.

La voie référendaire contre la révision complète de la loi sur le CO₂ a été empruntée par une alliance des milieux économiques et de l'UDC associée à la section suisse occidentale du mouvement de grève pour le climat. Ensemble, elles ont réuni 76'622 signatures valides. Elles argumentent que la loi sur le CO₂ reviendrait chère pour tout le monde vu que de nouvelles taxes vont apparaître (par ex. sur l'essence, le gazole ou le fioul de chauffage et le gaz ou encore sur les vols). En outre, cette loi est inutile vu que la Suisse contribue pour environ 0,1 % aux émissions mondiales de CO₂. Il est injuste enfin que les personnes aux revenus bas et moyens en soient plus fortement affectées.¹² Une partie du mouvement de jeunes pour le climat qui s'est engagé pour le Non, argumente depuis un autre angle de vue: Le projet de loi ne va pas assez loin, il ne suffit pas pour stopper le changement climatique.

Le 13 juin 2021, la loi sur le CO₂ a été refusée par 48,4 % de Oui (cantons: 4 1/2 Oui et 16 5/2 Non). Bien que la loi ait bénéficié d'un large soutien, le peuple l'a rejetée. Seulement dans les cantons de Bâle-Ville, Genève, Neuchâtel, Vaux et Zurich, une majorité a voté en sa faveur. Si la «vague verte» a dominé durant l'année électorale 2019 et que les grèves pour le climat ont mobilisé des dizaines de milliers de personnes, cela n'a pas suffi pour que la loi sur le CO₂ soit adoptée. De sorte que, la politique climatique a été freinée.

7.2 La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques

Les paramètres sociodémographiques énoncés montrent que l'approbation de la loi sur le CO₂ diffère significativement selon certaines des variables suivantes (tableau 28): **Age**, **sexe** et **niveau d'éducation**. Bien que les effets soient significatifs, force est de constater que la puissance de ces effets est à classer comme (très) réduite en raison des faibles V de Cramer.

¹² Lien vers le comité de référendum: [Non à la loi sur le CO₂](#)

Dans l'ensemble, les paramètres sociodémographiques suivants ont plutôt conduit à un Oui: Des personnes plus jeunes ou de sexe féminin, ou qui ont achevé une formation universitaire.

Tableau 28: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	48.4	2264	
Age			V=.15***
18-29 ans	62	288	± 5.6
30-39 ans	58	271	± 5.9
40-49 ans	43	338	± 5.3
50-59 ans	48	511	± 4.3
60-69 ans	44	413	± 4.8
70 ans et plus	41	443	± 4.6
Sexe			V=.07**
Femmes	52	1124	± 2.9
Hommes	45	1140	± 2.9
Niveau d'éducation			V=.23***
Sans formation postobligatoire	27	203	± 6.1
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	44	740	± 3.6
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	47	592	± 4
École technique/Université/EPF/Doctorat	64	645	± 3.7
Revenu du foyer			V=.08
jusqu'à 3'000 CHF	38	90	± 10.1
3'000-5'000 CHF	48	250	± 6.2
5'000-7'000 CHF	52	384	± 5
7'000-9'000 CHF	55	360	± 5.2
9'000-11'000 CHF	54	289	± 5.8
plus de 11'000 CHF	49	536	± 4.2

En détail, il s'avère en matière d'âge des votant-e-s que les jeunes ont voté comparativement plus souvent Oui que les moins jeunes. Ainsi par exemple 62 % des 18-29 ans ont voté Oui; en revanche, 41 % des personnes de 70 ans et plus ont fait de même. La puissance d'effet est faible à moyenne. Une différence est à retenir également quant au sexe: Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes à avoir voté Oui. Toutefois, les différences sont négligeables (V=0.07).

L'appartenance à une couche sociale ne livre une différence significative que pour le niveau d'éducation: Les personnes d'un **niveau d'éducation** bas ont eu tendance à voter Oui plus souvent que celles détenant un niveau de formation universitaire. A ce titre s'est manifestée une puissance d'effet moyenne ($V=0.23$). Au niveau du **revenu**, il s'est certes avéré que les personnes aux revenus moyens à élevés (CHF 5'000 – 11'000) avaient eu plutôt tendance à voter Oui, mais les différences ne sont pas significatives.

Comme pour les projets précédents, les paramètres politiques s'avèrent plus déterminants pour la décision de vote que les paramètres sociodémographiques (tableau 29). **L'idéologie, la sympathie pour un parti, la confiance** et les **échelles de valeurs** s'avèrent des facteurs exerçant tous ensemble une plus forte influence sur la décision de vote que des paramètres personnels comme l'âge, le sexe ou le niveau d'éducation.

Dans l'ensemble, les paramètres personnels suivants ont plutôt conduit au Oui: Sur l'échelle d'autoclassement gauche-droite, les sympathisant-e-s des Verts ou du PVL, les personnes faisant beaucoup confiance aux associations écologistes, à la recherche sur le climat et ayant une échelle de valeurs qui donne à la protection de l'environnement la primauté sur la prospérité économique.

En **détail**, l'**autoclassement gauche-droite** montre que la loi sur le CO₂ a été clairement soutenue par les personnes complètement à gauche (87 %), de gauche (82 %), moins toutefois par celles politiquement au Centre (41 %) et peu par celles de droite (37 %) et complètement à droite (16 %). Ce schéma se manifeste aussi relativement à la **sympathie pour des partis**: La loi sur le CO₂ a été portée par la quasi-totalité des sympathisant-e-s des Verts (93%), par une vaste majorité du PVL (80 %) et du PS (73 %). Une grande majorité de sympathisant-e-s de l'UDC a voté Non (17 %). L'autoclassement gauche-droite ainsi que la sympathie pour un parti produisent aussi les effets les plus importants, avec un V de Cramer de respectivement 0.5 et 0.52.

Fait également preuve d'une grande force explicative, le paramètre **Confiance** envers les associations économiques et envers la recherche sur le climat. Plus la confiance envers la recherche respectivement sur l'environnement et le climat est élevée et plus la part de votant-e-s en faveur du Oui est forte: En présence d'une très grande confiance (notée 8-10 sur une échelle de 10 points) envers les associations écologistes et la recherche sur le climat, la part de Oui atteint respectivement 82 % et 73 %. Ici aussi se manifestent des puissances d'effet moyennes, de respectivement 0.44 et 0.48. Le même schéma vaut aussi pour l'**échelle de valeurs** visant à conférer plus de poids à la protection de l'environnement ou à la prospérité économique. Chez les personnes accordant plus d'importance à la protection de l'environnement, la part de Oui s'est située à 71 %. Chez celles qui confèrent plus de poids à la prospérité économique, la part de Oui était plus basse en rapport, à 23 %. Cette différence a elle aussi une puissance d'effet moyenne ($V=0.37$).

Tableau 29: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	48.4	2264	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0.5***
complètement à gauche (0-2)	87	260	± 4.1
à gauche (3-4)	82	463	± 3.5
au centre (5)	41	598	± 3.9
à droite (6-7)	37	447	± 4.5
complètement à droite (8-10)	16	304	± 4.1
Sympathie pour un parti			V=.52***
UDC	17	414	± 3.6
PLR	37	313	± 5.4
Le Centre	47	247	± 6.2
PVL	80	188	± 5.7
PS	73	365	± 4.5
Verts	93	211	± 3.4
Autre parti	51	104	± 9.7
Aucune	34	219	± 6.3
Confiance envers les associations écologiques			V=.44***
très réduite à réduite (0-4)	21	679	± 3.1
moyenne (5)	49	458	± 4.6
élevée (6-7)	59	526	± 4.2
très élevée (8-10)	82	508	± 3.3
Confiance envers la recherche sur le climat			V=.48***
très réduite à réduite (0-4)	12	386	± 3.2
moyenne (5)	30	358	± 4.8
élevée (6-7)	46	465	± 4.5
très élevée (8-10)	73	976	± 2.8
Valeurs personnelles: «Une Suisse où la protection de l'environnement est plus importante que la prospérité économique, ou une Suisse où la prospérité économique est plus importante que la protection de l'environnement»			V=.37***
La protection de l'environnement est plus importante	71	873	± 3
Valeurs personnelles mitigées	38	902	± 3.2
La prospérité économique est plus importante	23	322	± 4.6

7.3 Les motifs

Les principaux motifs du Oui ou du Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les votant-e-s avaient la possibilité de noter plusieurs motifs. Les tableaux suivants indiquent selon quelle fréquence les motifs ont été indiqués en premier (premières indications ou motif principal) et selon quelle fréquence ils ont au total été indiqués par les votant-e-s en faveur du Oui et du Non (toutes les indications).

Concernant les **motifs du Oui**, il est possible de dégager trois catégories principales (tableau 30): Protection de l'environnement (42 % de premières indications, 73 % de toutes les indications), motifs politiques (resp. 12 % et 35 %) et le souci vis-à-vis de la «prochaine génération» (resp. 10 % et 26 %). La protection de l'environnement a été le **principal motif du camp Pour**. Il a été le plus fréquemment indiqué qu'il aurait voté Oui parce que la loi permet selon lui de freiner le changement climatique (resp. 12 % et 19 %) et qu'il faut agir d'urgence (resp. 12 % et 19 %). Un deuxième argument capital des votant-e-s en faveur du Oui est qu'il faut agir politiquement: Faire de petits pas maintenant vaut mieux que n'en faire aucun (resp. 3 % et 9 %); la loi permettra de respecter l'accord sur le climat (resp. 3 % et 7 %) et il faut agir politiquement maintenant au lieu seulement d'en discuter (resp. 2 % et 6 %). La crainte pour la génération suivante a également été mentionnée. La loi permet de protéger la génération suivante (resp. 4 % et 6 %) et pour ce camp il faut modifier les comportements de voyage (resp. 1 % et 6 %).

Tableau 30: Motifs de décision Pour (en % des votant-e-s en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Protection de l'environnement	42	512	73	888
Changement climatique	12	168	19	258
Agir d'urgence	12	112	19	202
Motifs politiques	12	134	35	358
De petits pas valent mieux qu'aucun	3	27	9	57
Respecter l'accord sur le climat	3	48	7	89
Agir au lieu de parler	2	26	6	84
Génération suivante	10	107	26	323
Protéger les générations suivantes	4	47	8	108
Modification du comportement de voyage	1	9	6	56
Considérations générale (par ex. bon projet, sympathique)	2	24	9	93
Autre	6	78	22	257
Réponses visiblement fausses / confusions	1	7	1	9
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	2	10	4	21
Ne sais pas / aucun motif indiqué	26	284	66	770

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ils ont aussi toujours été interrogés au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Parmi les **motifs du Non** ont figuré principalement trois aspects capitaux (tableau 31): Des motifs économiques (27 % de premières indications, 53 % de toutes les indications), des motifs politiques concernant la loi (resp. 15 % et 26 %) et des positions sociétales (resp. 9 % et 24 %). Comme **principale raison du camp Contre** ont été cités des motifs d'ordre économique: A savoir que le rapport coût/utilité n'est pas correct (resp. 14 % et 20 %), par exemple l'augmentation des prix des billets d'avion, que la hausse du prix de l'essence a été déterminante ou que l'on est fondamentalement contre cette redistribution (resp. 3 % et 5 %). Parmi les motifs politiques figure cet argumentaire: on est contre la taxe carbone (resp. 5 % et 7 %), la loi était surchargée (resp. 3 % et 5 %), ou que la législation existante suffit déjà (resp. 3 % et 4 %)

Tableau 31: Motifs de décision Contre (en % des votant-e-s en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Motifs économiques	27	232	53	482
Le rapport coût/utilité n'est pas correct	14	126	20	191
Prix de l'essence plus élevé	5	40	8	78
Contre une redistribution	3	22	5	45
Motifs politiques	15	180	26	305
Contre l'impôt sur le CO2	5	72	7	100
La loi était surchargée	3	34	5	54
La législation actuelle est déjà suffisante	3	30	4	49
Positions sociétales	9	98	24	245
Affaiblit les PME	3	39	8	82
Populations rurales clairement désavantagées	2	20	6	48
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	10	122	18	199
Autre	8	96	20	211
Réponses visiblement fausses / confusions	1	6	0	4
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	0	4	1	10
ne sais pas / aucun motif indiqué	30	370	72	822

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ils ont aussi toujours été interrogés au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc supérieur à 100 %.

7.4 La résonance des arguments des votations

Différents arguments Pour ou Contre ont été présentés aux enquêté-e-s, que ces personnes pouvaient accepter ou refuser. Ce n'est pas seulement l'acceptation ou le refus dans son ensemble qui a été pertinent pour l'analyse, il s'est également agi des arguments qui divisaient les votant-e-s en faveur du Oui et du Non. De grandes différences d'évaluation des arguments entre les deux camps sont des signes que ces arguments ont été particulièrement pertinents pour la décision.

Dans l'ensemble, la décision de vote a reposé sur des motifs solides: 78 % des votant-e-s ont plus fortement accepté le contenu des arguments Pour ou Contre respectifs, et ont voté en conséquence.

Dans l'ensemble, tous les arguments ont trouvé une majorité de votant-e-s, sauf l'argument Pour visant la redistribution de l'argent, et l'argument Contre basé sur le fait que la Suisse ne pouvait pas s'offrir la loi sur le CO2 en raison de la pandémie de COVID-19 (tableau 32). Bien que les arguments Pour aient au total reçu plus d'approbation, les arguments Contre se sont imposés lors de la votation.

Presque tous les arguments Pour ont reçu une approbation majoritaire. L'argument le plus approuvé est celui selon lequel il faut s'attaquer plus résolument au changement climatique, sinon il va provoquer de graves dommages et des coûts importants. 92 % des votant-e-s en faveur du Oui et 46 % des votant-e-s en faveur du Non ont approuvé cet argument. L'argument selon lequel la loi soutient les investissements respectueux du climat, ce qui engendre des emplois viables dans le futur, a reçu au total une approbation similaire. Tandis que 88 % des votant-e-s en faveur du Oui l'ont approuvé, 48 % des votant-e-s en faveur du Non ne sont pas d'accord avec lui. Le troisième argument Pour, à savoir que des suppléments de coûts ne sont engendrés que pour les ennemis du climat, n'a pas atteint de majorité (47 %). 76 % des votant-e-s en faveur du Oui ont été d'accord, de même que 65 % des votant-e-s en faveur du Non. Cet argument est celui qui a le plus fortement polarisé.

Les arguments Contre ont polarisé de façon similaire aux argument Pour, mais dans l'ensemble ils n'ont reçu que peu d'approbation. L'argument le plus approuvé se concentre sur le renchérissement du chauffage et de l'usage de la voiture, et donc sur l'affaiblissement des PME. 83 % des votant-e-s en faveur du Non ont approuvé cet argument, et 56 % des votant-e-s en faveur du Oui l'ont désapprouvé. Le deuxième argument contre, selon lequel une Suisse agissant en cavalier n'est utile à personne et quelle nuit aux entreprises et à la population, a reçu une majorité de justesse. 75 % des votant-e-s en faveur du Non sont d'accord, mais 67 % des votant-e-s en faveur du Oui ne le sont pas. De façon correspondante, cet argument polarise lui aussi très fortement. Le troisième argument n'a reçu au total qu'un tiers d'approbation: A savoir qu'en raison de la pandémie de coronavirus la Suisse ne peut pas s'offrir cette loi: 54 % des votant-e-s en faveur du Non l'ont approuvé mais pas 77 % des votant-e-s en faveur du Oui.

Tableau 32: Total des arguments Pour et Contre, et les parts de votant-e-s en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Si nous n'agissons pas plus résolument contre le réchauffement climatique, il va causer des dommages graves et des coûts importants.	Total	68	25	8
	Votant-e-s en faveur du Oui	92	6	2
	Votant-e-s en faveur du Non	46	43	11
La loi soutient les investissements respectueux du climat pour générer des emplois viables dans le futur.	Total	60	28	12
	Votant-e-s en faveur du Oui	88	6	6
	Votant-e-s en faveur du Non	36	48	15
Toutes celles et ceux qui agissent de manière respectueuse du climat profiteront de la redistribution alimentée par le principe du pollueur payeur. Seuls les ennemis du climat verront leurs coûts s'accroître.	Total	47	41	12
	Votant-e-s en faveur du Oui	76	17	7
	Votant-e-s en faveur du Non	21	65	14
Arguments contre				
La nouvelle loi sur le CO2 renchérit le chauffage et l'usage de la voiture, elle affaiblit donc les PME notamment dans les régions périphériques.	Total	60	31	9
	Votant-e-s en faveur du Oui	38	56	7
	Votant-e-s en faveur du Non	83	8	9
Si la Suisse fait cavalier seul, cela aidera peu le climat et reviendra cher tout en nuisant aux entreprises et à la population.	Total	52	40	8
	Votant-e-s en faveur du Oui	28	67	6
	Votant-e-s en faveur du Non	75	17	8
Avec les dégâts économiques actuellement provoqués par la Covid-19, nous ne pouvons pas actuellement nous offrir de dépenses et d'obligations supplémentaires.	Total	36	53	11
	Votant-e-s en faveur du Oui	18	77	5
	Votant-e-s en faveur du Non	54	33	13

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 % Exemple de lecture pour le premier argument: 68 % de tous les votant-e-s (ainsi que 92 % de l'ensemble des votant-e-s en faveur du Oui et 46 % de l'ensemble des votant-e-s en faveur du Non) se sont rangé-e-s derrière l'argument Pour selon lequel il faut agir contre le changement climatique afin d'empêcher des dommages graves et des coûts importants. 25 % de l'ensemble des votant-e-s ont indiqué ne pas être d'accord et 8 % ont répondu «Ne sais pas / pas de réponse». N pour tous les arguments Total 1'156, votant-e-s en faveur du Oui 1'108, votant-e-s en faveur du Non 2'264.

8 Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) («Loi antiterroriste»)

8.1 La situation de départ, projet de loi et recommandations

D'autres attentats terroristes ont été perpétrés après ceux de Paris en 2015, raison pour laquelle différents pays comme l'Allemagne, la France ou la Grande-Bretagne ont adopté de nouvelles lois antiterroristes. La Suisse est entourée de pays touchés par des attentats et qui ont adapté leur législation. Selon le Service de renseignement de la Confédération (SRC), la menace terroriste reste accrue en Suisse. De façon correspondante, la Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) («Loi antiterroriste») vise à combler une lacune dans la législation afin d'accroître la sécurité face au risque d'attentats terroristes. La loi antiterroriste va permettre à la police d'intervenir plus tôt et de façon préventive contre les risques terroristes. Cette loi permet à la police de convoquer des terroristes potentiel-le-s sur demande d'un canton, du SRC ou d'une commune, de leur interdire de se rendre à certains endroits ou de les placer en résidence surveillée.

Les opposants à cette loi ont emprunté la voie référendaire. Début décembre 2020, 142'800 signatures avaient été recueillies, qui furent déposées d'une part par l'association «Amis de la Constitution» et d'autre part par une série de jeunes partis. Vu que ces deux groupements sont idéologiquement très différents, ils se sont présentés chacun séparément. Ils partagent cependant une cause commune : Ils argumentent que la nouvelle définition de ce qu'est un élément dangereux est trop floue. Des politiques, journalistes et activistes pour le climat hommes et femmes, et même les enfants à partir de 12 ans, pourraient valoir comme terroristes. Avec cette loi, la Suisse deviendrait un Etat policier qui enferme des innocents et qui bafoue les droits de l'Homme.¹³

Le 13 juin, la loi antiterroriste a été adoptée par 56,6 % de Oui. Le canton de Bâle-Ville a été le seul à refuser la loi. De la sorte, la police se voit conférer plus d'attributions pour intervenir plus tôt et de façon préventive contre les éléments dangereux potentiellement terroristes et emboîte ainsi le pas, munie d'une loi plus sévère, aux polices d'autres pays européens.

8.2 La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques

Les paramètres sociodémographiques énoncés (tableau 33) montrent que l'approbation de la loi antiterroriste diffère significativement par quelques unes des variables suivantes: **Age**, **sexe** et **revenu du foyer**. Bien que les effets soient significatifs, force est de constater que la puissance de ces effets est à classer comme (très) réduite en raison du faible V de Cramér.

¹³ Site web du comité de référendum: [Détenition arbitraire et non aux MPT](#)

Dans l'ensemble, les paramètres sociodémographiques suivants ont plutôt conduit à un Oui: Personnes moins jeunes ou de sexe masculin, ou dont le foyer a tendance à disposer d'un revenu faible ou élevé. Le lien intense avec l'âge saute aux yeux: De manière significative, les jeunes ont le plus fréquemment voté Non, les moins jeunes ont voté clairement Oui.

Tableau 33: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	56.6	2214	
Age			V=.27***
18-29 ans	34	290	± 5.5
30-39 ans	43	260	± 6
40-49 ans	57	330	± 5.4
50-59 ans	55	491	± 4.4
60-69 ans	66	402	± 4.6
70 ans et plus	72	441	± 4.2
Sexe			V=.05*
Femmes	54	1089	± 3
Hommes	59	1125	± 2.9
Niveau d'éducation			V=.06
Sans formation postobligatoire	59	203	± 6.8
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	57	725	± 3.6
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	59	574	± 4
École technique/Université/EPF/Doctorat	52	629	± 3.9
Revenu du foyer			V=.13***
Jusqu'à 3'000 CHF	58	96	± 9.9
3'000-5'000 CHF	63	237	± 6.1
5'000-7'000 CHF	50	378	± 5
7'000-9'000 CHF	50	356	± 5.2
9'000-11'000 CHF	56	275	± 5.9
Plus de 11'000 CHF	65	538	± 4

En détail, il s'avère en matière d'âge des votant-e-s que les personnes moins jeunes ont voté Oui comparativement plus souvent que les plus jeunes. Ainsi par exemple 34 % seulement des 18-29 ans ont voté Oui; en revanche, 72 % des personnes de 70 ans et plus ont fait de même. La puissance d'effet est moyenne ($V=0.27$). Une différence est à retenir également quant au sexe: 59 % des hommes ont voté Oui; en revanche, une part moins élevée de femmes (54 %) ont fait de même. L'effet est toutefois très faible ($V = 0.05$).

L'appartenance à une couche sociale livre un tableau mitigé: Tous **niveaux d'éducation** confondus, tout le monde a voté Oui selon approximativement la même fréquence (entre 52 et 59 %, pas de différences significatives). Les personnes disposant d'un **revenu** plutôt modeste (< CHF 5'000) ou élevé (> CHF 9'000) ont plus fréquemment voté Oui que celles dont le foyer dispose d'un revenu situé entre les deux.

Comme pour les projets précédents, les paramètres politiques s'avèrent plus déterminants pour la décision de vote que les paramètres sociodémographiques (à l'exception de l'**âge**(tableau 34). **L'idéologie, la sympathie pour un parti, les échelles de valeurs** et la **confiance** s'avèrent des facteurs exerçant tous ensemble une plus forte influence sur la décision de vote que des paramètres personnels comme l'âge, le sexe ou la formation.

Dans l'ensemble, les paramètres personnels suivants ont plutôt conduit au Oui: Personnes qui selon un autoclassement gauche-droite se situent plutôt au centre et à droite, les sympathisant-e-s de tous les partis sauf du Centre et celles qui éprouvent une (très) haute confiance envers la police et le Conseil fédéral. Il s'avère enfin également que les personnes qui souhaitent une armée suisse puissante ont en majorité voté Oui.

En **détail**, **l'autoclasement gauche-droite** montre que la «loi antiterroriste» a été fortement soutenue par des personnes situées au centre (67 %), complètement à droite (65 %) et à droite (58 %) de l'échiquier politique. A gauche (45 %) et complètement à gauche (33 %), le projet n'a bénéficié de pratiquement aucun soutien. Ce schéma se laisse aussi constater de façon très similaire dans la **sympathie pour un parti**. Tandis que les sympathisant-e-s du Centre (66 %), du PLR (65 %), de l'UDC (61 %) ont voté Pour, il s'avère que les sympathisant-e-s du PS ont en majorité voté Contre (part de Oui de 46 %). Les sympathisant-e-s du PVL ont voté en majorité Oui (54 %) les sympathisant-e-s des Verts ont eux aussi été 50 % à glisser un Oui dans l'urne. Il saute aux yeux que la majorité des sympathisant-e-s des Verts et du PVL ont voté Oui bien que ces deux partis aient émis un mot d'ordre pour le Non. La puissance d'effet pour l'autoclasement gauche-droite et aussi pour la sympathie pour un partie est moyenne (resp. $V=0.23$ et 0.16).

Des variables expliquent aussi fortement la **confiance** envers la police et le Conseil fédéral. Plus la confiance envers la police ou le Conseil fédéral est élevée et plus est forte la part de votant-e-s en faveur du Oui: En présence d'une très haute confiance envers la police (notée 8-10 sur une échelle de 10 points), la part de Oui se situe à 70 %. La part de Oui est également élevée, avec 65 %, chez les personnes qui font très fortement confiance au Conseil fédéral. L'**échelle de valeurs** relativement à l'armée présente le même schéma: Seules les personnes qui préfèrent une Suisse sans armée ont voté en majorité Non. Les personnes qui ont indiqué que la **pandémie de COVID-19** n'a eu aucune influence sur leur décision de vote ont en majorité voté Oui (59 %).

Tableau 34: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	56.6	2214	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.23***
complètement à gauche (0-2)	33	260	± 5.7
à gauche (3-4)	45	450	± 4.6
au centre (5)	67	587	± 3.8
à droite (6-7)	58	435	± 4.6
complètement à droite (8-10)	65	299	± 5.4
Sympathie pour un parti			V=.16***
UDC	61	399	± 4.8
PLR	65	311	± 5.3
Le Centre	66	246	± 5.9
PVL	54	180	± 7.3
PS	46	358	± 5.2
Verts	50	205	± 6.9
autre parti	42	107	± 9.4
aucun parti	62	212	± 6.5
Confiance envers la police			V=.29***
très réduite à réduite (0-4)	29	256	± 5.6
moyenne (5)	47	352	± 5.2
élevée (6-7)	52	532	± 4.2
très élevée (8-10)	70	1023	± 2.8
Confiance envers le Conseil fédéral			V=.18***
très réduite à réduite (0-4)	39	240	± 6.2
moyenne (5)	49	381	± 5
élevée (6-7)	54	556	± 4.1
très élevée (8-10)	65	981	± 3
Valeurs personnelles: A) Une Suisse avec une armée puissante ou B) une Suisse sans armée			V=.18***
Une Suisse dotée d'une armée puissante	66	825	± 3.2
Valeurs personnelles mitigées	56	622	± 3.9
Une Suisse sans armée	44	667	± 3.8
Influence de la Covid sur la décision de vote			V=.11***
pas influencé-e	59	1776	± 2.3
influencé-e	45	314	± 5.5

8.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les votants avaient la possibilité de noter plusieurs motifs. Les tableaux suivants indiquent selon quelle fréquence les motifs ont été indiqués en premier (premières indications ou motif principal) et selon quelle fréquence ils ont au total été indiqués par les votant-e-s en faveur du Oui et du Non (toutes les indications).

Concernant les **motifs du Oui**, il est possible de dégager trois catégories principales (tableau 35): Motifs «Contre le terrorisme» (27 % de premières indications, 42% de toutes les indications), «Renforcement de la police» (resp. 19 % et 33 %) et «Loi judiciaire » (resp. 10 % et 18 %).

Tableau 35: Motifs de décision Pour (en % des votant-e-s en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Contre le terrorisme	27	356	42	548
Sécurité de la Suisse	17	206	22	272
Le risque terroriste est réel	8	111	14	179
contre les extrémistes	1	24	2	40
Renforcement de la police	19	256	33	436
Stopper préventivement les dangers	7	105	13	172
La police devrait être autorisée à utiliser tous les moyens techniques.	4	58	6	90
Intervention rapide contre les éléments dangereux	2	22	3	41
Loi judiciaire	10	113	18	211
Loi absolument urgente	4	43	5	58
Loi claire et importante	3	18	4	32
Considérations générale (par ex. bon projet, sympathique)	2	34	3	67
Autre	2	18	3	34
Réponses visiblement fausses / confusions	0	5	1	7
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	3	39	4	63
ne sais pas / aucun motif indiqué	38	512	82	1106

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ils ont aussi toujours été interrogés au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc supérieur à 100 %.

La peur du terrorisme a été le **principal motif du camp Pour**. Il a indiqué le plus fréquemment avoir voté Oui par souci de protéger la sécurité de la Suisse contre les attentats terroristes (17 % de premières indications, 22 % de toutes les indications). Vient ensuite l'argument selon lequel le risque terroriste est réel (resp. 8 % et 14 %) et qu'il faut se protéger contre les extrémistes (resp. 1% et 2%). Un deuxième argument capital des votant-e-s Pour est celui selon lequel il faut renforcer la police. Dans cet argument se trouvent des motifs tels que le blocage préventif de risques (resp. 7 % et 13 %), l'autorisation donnée à la police d'utiliser tous les moyens techniques (resp. 4 % et 6 %) et la nécessité d'une intervention rapide contre les éléments dangereux (resp. 2 % et 3 %). Enfin la loi a été louée et indiquée comme motif d'un Oui: La loi contre le terrorisme est d'urgence nécessaire (resp. 4 % et 5 %), et il s'agit d'une loi claire et importante (resp. 3 % et 4 %).

Parmi les **motifs du Non** ont figuré principalement trois aspect capitaux (tableau 36): Le motif principal le plus cité associe des arguments sur le pouvoir de la police (15 % de premières indications, 44 % de toutes les indications), le second motif est d'ordre politique (resp. 17 % et 41 %) et presque aussi souvent ont été mentionnés des arguments relatifs à un Etat policier (resp. 19 % et 36 %).

Comme **principale raison du camp Contre** a été cité le pouvoir de la police : Avec la nouvelle loi, la police aurait trop d'attributions (resp. 6 % et 16%), des actes arbitraires seraient possibles (resp. 4 % et 11 %) et la surveillance d'enfants serait inacceptable (resp. 1% et 5%). Autres arguments moins souvent cités mais capitaux eux aussi, se référant à la législation politique: La loi actuelle suffirait (resp. 7 % et 13 %), la loi violerait les droits de l'Homme (resp. 3 % et 7 %) et la loi serait imprécise (resp. 3 % et 7 %). L'argument de l'Etat policier a été cité avec une fréquence similaire: Avec cette loi, la Suisse cesserait d'être un Etat de droit (resp. 8 % et 12 %), ou l'incarcération au motif d'un soupçon serait inacceptable (resp. 4 % et 9 %).

Tableau 36: Motifs de décision Contre (en % des votant-e-s en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Police trop puissante	15	118	44	399
trop d'attributions à la police	6	32	16	147
Actes arbitraires possibles	4	29	11	74
La surveillance des enfants est inacceptable	1	19	5	51
Motifs politiques	17	172	41	365
la loi actuelle suffit	7	64	13	102
Violation des droits de l'homme	3	34	7	68
La loi est trop imprécise	3	25	7	56
Etat policier	19	170	36	327
Disparition de l'Etat de droit	8	58	12	100
Un soupçon suffit pour emprisonner	4	34	9	83
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	7	82	12	133
Autre	4	40	8	96
Réponses visiblement fausses / confusions	0	1	0	4
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	1	11	2	25
ne sais pas / aucun motif indiqué	37	287	74	665

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ils ont aussi toujours été interrogés au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc supérieur à 100 %.

8.4 La résonance des arguments des votations

Différents arguments Pour ou Contre ont été présentés aux enquêté-e-s, que ces personnes pouvaient accepter ou refuser. Ce n'est pas seulement l'acceptation ou le refus dans son ensemble qui a été pertinent pour l'analyse, il s'est également agi des arguments qui divisaient les votant-e-s en faveur du Oui et du Non. De grandes différences d'évaluation des arguments entre les deux camps sont des signes que ces arguments ont été particulièrement pertinents pour la décision.

Dans l'ensemble, la décision de vote a reposé sur des motifs solides: 77 % des votant-e-s ont plus fortement accepté le contenu des arguments Pour ou Contre respectifs, et ont voté en conséquence.

Dans l'ensemble, les arguments Pour et l'argument Contre qui se réfèrent au placement en résidence surveillée sur simple soupçon ont reçu une approbation majoritaire des votant-e-s en faveur du Oui et du Non (tableau 37). Cela signifie qu'une nette majorité estime que la police devrait être autorisée à intervenir de manière préventive, que la police a besoin d'instruments plus performants, que l'Etat de droit est préservé avec cette nouvelle loi – mais aussi qu'aucune personne ne peut être placée en résidence surveillée sur simple soupçon car cela contrevient aux droits de l'homme. Au final, le camp Oui avec ses arguments relatifs au renforcement de la police a plus convaincu que le risque de placement en résidence surveillée sur simple soupçon.

Les arguments Pour ont tous reçu, systématiquement, et plus fréquemment que les arguments Contre, une approbation majoritaire. Parmi l'ensemble d'arguments, celui le plus approuvé énonce que police doit être autorisée à intervenir aussi de manière préventive afin de ne pas arriver trop tard (71 % de l'ensemble des votant-e-s, 91 % des votant-e-s en faveur du Oui). L'argument le plus approuvé en second est celui énonçant que la police doit recevoir des instruments supplémentaires plus performants. 90 % des votant-e-s en faveur du Oui ont approuvé cet argument, et deux tiers de l'ensemble des votant-e-s ont fait de même. Toutefois, 50 % des votant-e-s en faveur du Non ne sont pas d'accord. Cet argument est celui qui a le plus fortement polarisé. Le troisième argument le plus approuvé fut celui énonçant que des mesures préventives sont proportionnées, qu'elles ciblent les cas d'espèce et que l'Etat de droit est ainsi préservé (approbation totale: 57 %). Les votant-e-s en faveur du Oui ont été d'accord à 83 %, les votant-e-s en faveur du Non n'ont pas été d'accord à 50 %. Ainsi, cet argument a lui aussi fortement polarisé.

Dans l'ensemble, les arguments Contre ont plus fortement polarisé et ils ont eu tendance à être moins acceptés que les arguments Pour. L'argument Contre qui a reçu le plus d'approbation dans l'ensemble des votant-e-s est le suivant: il ne doit pas être autorisé de placer des personnes en résidence surveillée sur simple soupçon et la privation de liberté contrevient aux droits de l'Homme (approbation totale: 51 %). Les votant-e-s en faveur du Non étaient d'accord à 80 %, les votant-e-s en faveur du Oui n'étaient pas d'accord à 61 %. De tous les arguments, c'est celui qui a le plus fortement polarisé. Les deux autres arguments Contre n'ont pas réuni de majorité auprès de l'ensemble des votant-e-s. Que ce principe contrevienne à la présomption d'innocence a certes convaincu 73 % des votant-e-s en faveur du Non, mais n'a pas convaincu 65 % des votant-e-s en faveur du

Oui. Le troisième argument Contre a plus suscité une levée de boucliers qu'une approbation, à savoir que la surveillance est en train de prendre le dessus en Suisse et qu'il faut stopper cela. 62 % des votant-e-s en faveur du Non ont été d'accord, mais 71 % des électeurs du Oui ne l'étaient pas.

Tableau 37: Total des arguments Pour et Contre, et les parts de votant-e-s en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Si la police ne peut intervenir qu'après qu'un acte répréhensible a été commis, elle arrive déjà trop tard par définition.	Total	71	19	10
	Votant-e-s en faveur du Oui	91	4	5
	Votant-e-s en faveur du Non	49	39	11
Pour empêcher efficacement les attentats terroristes et accroître la sécurité, la police a besoin d'instruments supplémentaires plus performants.	Total	66	24	11
	Votant-e-s en faveur du Oui	90	4	5
	Votant-e-s en faveur du Non	36	50	14
Les mesures préventives sont proportionnées et elles ciblent le cas d'espèce. L'Etat de droit est préservé.	Total	57	24	18
	Votant-e-s en faveur du Oui	83	6	11
	Votant-e-s en faveur du Non	27	50	23
Arguments contre				
Toute personne peut être placée en résidence surveillée sans preuves, sur simple soupçon. Il s'agit d'une mesure privative de liberté qui contrevient aux droits de l'Homme.	Total	51	38	11
	Votant-e-s en faveur du Oui	30	61	8
	Votant-e-s en faveur du Non	80	10	10
La loi contrevient au principe de la présomption d'innocence. Car toute personne à partir de 12 ans peut être soupçonnée et enfermée.	Total	44	41	15
	Votant-e-s en faveur du Oui	23	65	13
	Votant-e-s en faveur du Non	73	13	14
En Suisse, la surveillance prend le dessus. Il faut stopper cela.	Total	38	49	13
	Votant-e-s en faveur du Oui	21	71	8
	Votant-e-s en faveur du Non	62	24	14

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 % Exemple de lecture pour le premier argument: 71 % de tous les votant-e-s (ainsi que 91 % de l'ensemble des votant-e-s en faveur du Oui et 49 % de l'ensemble des votant-e-s en faveur du Non) se sont rangés derrière l'argument Pour selon lequel la police arrive de toute façon toujours trop tard lorsqu'elle ne peut intervenir qu'après qu'un acte répréhensible a été commis. 19 % de l'ensemble des votant-e-s ont indiqué ne pas être d'accord et 10 % ont répondu «Ne sais pas / pas de réponse». N total pour tous les arguments Total 2'214, votant-e-s en faveur du Oui 1'333, votant-e-s en faveur du Non 881.

Annexe

8.5 Rapport technique

Le présent rapport VOX repose sur l'enquête qui a suivi les votations suisses du 13 juin 2021 et qui a été réalisée par l'Institut de recherche gfs.bern sur mandat de la Chancellerie fédérale suisse. L'enquête a été réalisée entre le 14 juin et le 2 juillet 2021. Le tableau ci-après livre un aperçu des principaux paramètres techniques de l'étude:

Tableau 38: Rapport technique succinct VOX – Votations populaires du dimanche 13 juin 2021

Paramètre	Caractéristique
Commettant	Chancellerie fédérale suisse
Population statistique	Électeurs inscrits domiciliés en Suisse
Origine des adresses	Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS)
Relevé de données	Questionnaire papier En ligne
Méthode de prélèvement d'échantillon Stratification par	Au hasard Régions linguistiques, âge, sexe
Période d'enquête	du 14 juin au 2 juillet 2021
Taille de l'échantillon	minimum 3'000, effective 3'057 (papier: 1'225, en ligne: 1'832) n DCH: 1889, n FCH: 792, n ICH: 376 (papier: n DCH: 723, n FCH: 342, n ICH: 160 (en ligne: n DCH: 1'166, n FCH: 450, n ICH: 216
Erreur inhérente à l'échantillon	± 1.8 point de pourcentage pour une valeur de 50% (et une probabilité de 95 %)

8.5.1 Relevé de données

Le relevé de données a eu lieu paramétré en mode mixte (questionnaire en ligne ou sur papier). Le jour des votations, les personnes cibles issues de l'échantillon brut reçoivent par la poste un courrier les invitant à participer à l'enquête. Au courrier d'invitation est joint un questionnaire papier pour permettre aux personnes cibles de participer de cette manière si elles le souhaitent.

Environ une semaine après la réception du courrier d'invitation, un courrier de rappel est envoyé à toutes les personnes cibles qui jusqu'à présent n'ont rempli le questionnaire ni en ligne ni sur papier.

8.5.2 Echantillon brut

L'enquête repose sur un échantillon puisé dans le Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le cadre d'échantillonnage utilise des données provenant des registres de population des communes et des cantons actualisés chaque trimestre. Ainsi est garantie une couverture complète de la population cible (les électeurs-trices inscrits suisses).

L'échantillon brut est stratifié par régions linguistiques, âge et sexe. La population statistique est subdivisée en trois strates linguistiques régionales (D/F/I) desquelles sont tirés des échantillons respectivement indépendants. L'échantillon total qui en résulte est stratifié disproportionnellement: Les participant-e-s en provenance de Suisse francophone et italophone sont plus que proportionnellement représenté-e-s pour saisir dans l'enquête suffisamment de cas en provenance de ces deux régions linguistiques. De la sorte, les affirmations sont statistiquement fiables aussi pour les petites régions linguistiques. Un procédé de pondération basé sur la conception corrige ce «surpoids» dans l'analyse ultérieure des données pour émettre des affirmations à l'échelle nationale (voir 8.5.4 Pondération).

Sur les 7'500 adresses commandées auprès de l'OFS, nous en avons obtenu 7'444 plus une réserve non utilisée de 1'411 adresses. Ces adresses forment la base de l'enquête.

8.5.3 Echantillon net

L'échantillon net, généré par l'enquête, de l'analyse VOX au sujet des votations du 13 juin 2021 comprend au total 3'057 enquêté-e-s, dont env. 62 % en provenance de Suisse germanophone (n=1'889), env. 26 % en provenance de Suisse francophone (n=792) et env. 12 % en provenance de Suisse italophone (n=376).

Tableau 39: Exploitation exhaustive des adresses

Paramètre	N
Échantillon brut SRPH	7'444
Retours postaux/Personnes-cibles décédées	47
Total adresses valides	7'397
Refus/déconnexions	79
Nombre total d'entretiens réalisés	3'124
Suppressions pour des motifs de qualité	67
Entretiens utilisés au final	3'057

Les personnes qui ont participé aux votations sont nettement surreprésentées dans l'échantillon, l'écart (+22.4 points de pourcentage) se situe cependant dans le cadre connu. L'écart entre l'échantillon non pondéré et le résultat effectif est de ± 4.3 points de pourcentage pour l'initiative pour une eau potable propre, de ± 2.4 points de pourcentage

pour l'initiative pour l'interdiction des pesticides, de ± 9.5 points de pourcentage pour la loi Covid-19, de ± 2.6 points de pourcentage pour la loi sur le CO₂ et de ± 5.4 points de pourcentage pour la loi antiterroriste.

Les données relevées ont été validées et plausibilisées par gfs.bern. 67 entretiens n'ont pas satisfait aux exigences de qualité et ont été retiré du jeu de données final.

Les questions ouvertes ont été automatiquement codées au moyen d'un livre de code de qualité élaboré. Le jeu final de données contient les réponses codées ainsi que les indications originales des enquêtés.

Les données ont été anonymisées avant leur analyse. Pour des raisons liées à la protection des données, toutes les indications relatives à des personnes concrètes et à leur domicile ont été supprimées.

Le jeu de données anonymisées afférent à la présente analyse VOX ainsi que le schéma de code afférent sont librement accessibles auprès de Swissvotes ([Swissvotes.ch](https://www.swissvotes.ch)).

8.5.4 Pondération

Au cours d'une première étape, l'échantillon net est pondéré dans son ensemble selon un procédé de pondération basé sur la conception. Au centre de cette pondération basée sur la conception se trouve la correction du suréchantillonnage en Suisse francophone et Suisse italophone.

Au cours d'une deuxième étape, l'«Unit Non Response» (c'est-à-dire les cas manquants) est abordée. Pour ce faire, la pondération est calibrée à l'aide de paramètres sociodémographiques, géographiques et politiques (à savoir l'âge, le sexe, la langue, le canton, le parti préférentiel, la participation et le comportement de vote), afin que l'échantillon net corresponde à la population statistique suisse. A cette fin est choisi un schéma de pondération automatisé dans lequel la pondération est réalisée à la machine selon des critères prédéfinis quant à l'écart maximal. La fréquence ainsi que la chronologie des différentes étapes de pondération sont purement basées sur des indicateurs chiffrés quantitatifs, c'est-à-dire des écarts maximaux.

Une attention spéciale est apportée à la pondération de la participation aux votations. Pour la modélisation la plus optimale possible de la participation, il est fait appel non seulement aux données réelles de la votation mais aussi aux données historiques de participation par âge, sexe et région linguistique.

Au cours d'une troisième étape sont identifiés, au moyen d'un apprentissage automatique, les corrélations entre la participation aux votations et les comportements lors des votations, ainsi que des paramètres démographiques. L'estimation de ces corrélations permet de projeter les éléments de connaissance acquis sur les données de l'enquête structurelle suisse. A l'intérieur de ces données, des analyses au niveau de la plus petite unité géographique (niveau d'une commune) sont possibles. Ensuite est déterminée, au moyen d'un «Hot-One-Encoding» et des estimations relatives de participation et de comportement de vote ainsi que des données réelles des communes, la répartition la plus probable de la participation individuelle aux votations et du comportement de vote.

La pondération des grandeurs de mesure démographiques et politiques choisies dans les données recueillies est finalement effectuée au cours d'une quatrième étape à l'aide de ces données structurelles. La configuration des données structurelles permet de procéder à la pondération pas uniquement sur la base de paramètres géographiques. Au contraire, les paramètres en présence permettent de pondérer des groupes de personnes définis en fonction de leurs valeurs modélisées.

8.5.5 Analyse et erreur inhérente à l'échantillon

Les valeurs d'une enquête s'assortissent toujours d'une erreur aléatoire. Dans l'analyse VOX, l'intervalle de confiance de 95 % est mentionné pour chaque valeur déterminée. Cet intervalle indique la largeur de plage à l'intérieur de laquelle la valeur dans la population statistique vient se situer avec une probabilité de 95 %.

L'intervalle de confiance dépend de la taille de l'échantillon ainsi que de la distribution des valeurs des variables. En présence d'un rapport équilibré de voix Pour et Contre (c.-à-d. 50 % de voix Pour et 50 % de voix Contre) et un échantillon d'environ 1'000 enquêtés, l'erreur inhérente à l'échantillon est de +/-3.2 points de pourcentage. En d'autres termes: La part effective se situerait, dans cet exemple assorti d'une probabilité de 95 %, entre 46,8 et 53,2 % (intervalle de confiance).

L'erreur aléatoire augmente avec la diminution du nombre d'enquêtés. Surtout avec les petits sous-groupes, l'erreur inhérente à l'échantillon augmente à un point compromettant considérablement la sincérité des valeurs des échantillons.

Tableau 40: Erreur inhérente à l'échantillon

Erreurs statistiques d'échantillonnage choisies, par taille d'échantillons et répartition de base			
Taille de l'échantillon		Taux d'erreur de la répartition de base	
		50 % à 50 %	20 % à 80 %
N =	3'000	±1.8 point de pourcentage	±1.4 point de pourcentage
N =	2'200	±2.1 points de pourcentage	±1.7 point de pourcentage
N =	1'000	±3.2 points de pourcentage	±2.5 points de pourcentage
N =	600	±4.1 points de pourcentage	±3.3 points de pourcentage
N =	100	±10.0 points de pourcentage	±8.1 points de pourcentage
N =	50	±14.0 points de pourcentage	±11.5 points de pourcentage

Exemple de lecture : Avec environ 1'000 enquêtés et une valeur avérée de 50 %, la valeur effective est comprise entre 50 % et ±3.2 points de pourcentage; avec une valeur de base de 20 %, elle est comprise entre 20 % et ±2.5 points de pourcentage. La recherche sur les sondages fixe la plupart du temps une cote de sécurité de 95 %: en d'autres termes, on accepte avec une probabilité d'erreur de 5 % que la corrélation statistique prouvée ne soit pas présente ainsi au sein de la population.

Lors de l'analyse de la décision de vote, ce sont toujours uniquement les différences dans la décision matérielle, c'est-à-dire entre les votant-e-s en faveur du Oui et ceux/celles du Non qui ont été analysées. Les votants qui ont laissé des cases vides ou qui ne pouvaient pas se rappeler n'ont pas été pris en compte.

Comme critère relationnel pour les relations bivariées, le coefficient V de Cramér a été utilisé. Si ce coefficient prend la valeur zéro, il est possible de partir d'une absence de corrélation et, s'il prend la valeur un, d'une corrélation complète. Les valeurs pour les

différentes relations bivariées ne sont toutefois pas directement comparables vu que pour les calculer il faut aussi faire appel au nombre de catégories de paramètres des deux variables et au nombre de cas.

8.6 A propos de l'étude

8.6.1 Le projet VOX aujourd'hui

En Suisse, après chaque votation, gfs.bern réalise sur mandat de la Chancellerie fédérale une enquête représentative au cours de laquelle il interroge quelque 3'000 titulaires du droit de vote sélectionné-e-s de manière aléatoire. Sont intéressants les motifs pour et contre la participation et les motifs des décisions des titulaires du droit de vote. En phase préparatoire à chaque votation, gfs.bern élabore en collaboration avec Dr Sébastien Salerno le questionnaire de l'enquête VOX. Les questionnaires des analyses post-votation VOX/VOTO du passé forment l'ossature du présent questionnaire. Pour préserver la valeur des séries de données, seules des questions spécifiques aux projets (par ex. les arguments pour ou contre un projet de loi) sont chaque fois nouvellement formulées. La mise au point du questionnaire relève exclusivement des compétences de gfs.bern.

Depuis novembre 2020, l'enquête est réalisée en ligne et sur questionnaire papier. Au préalable, les données sont relevées par téléphone auprès chaque fois de 1'500 titulaires du droit de vote. Au plan du contenu, les questions capitales portent sur la participation à la votation, sur les décisions de vote et sur les arguments. En outre sont sondées les échelles de valeurs et les indications sur les usages des médias lors des votations. Des questions statistiques forment la partie finale de chaque enquête (par ex. sur le niveau d'éducation et l'état civi, l'origine, les conditions de logement, etc.), car l'on sait toute l'importance que revêtent de tels paramètres dans le comportement de décision politique.

Au terme de l'enquête, toutes les données sont anonymisées. Ni les noms, ni les adresses ni les dates de naissance ne sont disponibles dans le jeu de données destinées à l'analyse. Les coordonnées des participant-e-s aux études sont supprimées au terme de l'enquête. Il est par conséquent impossible d'identifier des personnes particulières. Les données sont publiées sous une forme anonymisée et peuvent être librement téléchargées depuis [Swissvotes](#). Il en va de même pour tous les anciens jeux de données VOX et rapport VOX.

8.6.2 Qui finance les études VOX?

La Chancellerie fédérale suisse finance les études VOX. Au nom du Conseil fédéral, elle a émis un appel d'offres public et chargé ensuite l'Institut de recherche gfs.bern d'effectuer les enquêtes pour la législature en cours.

Vous trouverez des informations complémentaires sur vox.gfsbern.ch

8.7 L'équipe de gfs.bern

LUKAS GOLDER

Co-directeur et président du conseil d'administration de gfs.bern, politologue et spécialiste des médias, MAS FH en management des communications, enseignant à la ZHAW

✉ lukas.golder@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyses intégrées de la communication et des campagnes, analyses d'image et de réputation, analyses des médias / de l'effet des médias, recherches sur la jeunesse et le changement sociétal, votations, élections, modernisation de l'État, réformes des politiques de santé

Publications dans des recueils, magazines spécialisés, la presse quotidienne et sur Internet.



MARTINA MOUSSON

Directrice de projets, politologue

✉ martina.mousson@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyse de thèmes et problématiques politiques, votations et élections nationales (SRG-Trend, analyses VOX, baromètre électoral), analyses d'image et de réputation, analyses intégrées de la communication, analyse de contenus médiatiques, méthodes qualitatives, thèmes de société (recherche sur la jeunesse, racisme, familles, classe moyenne)



TOBIAS KELLER

Directeur de projet en formation, scientifique spécialiste de la communication, docteur en philosophie

✉ tobias.keller@gfsbern.ch

Spécialités:

Communication politique, élections, votations, campagnes (numériques), veille thématique, analyses d'image et de réputation, analyses des médias, numérisation, réseaux sociaux, méthodes assistées par ordinateur, analyses quantitatives.

Publications dans des magazines spécialisés internationaux et nationaux, dans la presse quotidienne et sur Internet.





AARON VENETZ

Collaborateur scientifique, politologue et spécialiste scientifique des données

✉ aaron.venetz@gfsbern.ch

Spécialités:

Modélisations des données, méthodes qualitatives, recherches, analyse de données, programmations, analyses des médias, visualisations



LAURA SALATHE

Collaboratrice scientifique, politologue

✉ laura.salathe@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyse des données, programmations, méthodes qualitatives, recherches, analyses des médias, visualisations



CAMIL ESTERMANN

Stagiaire en science des données

✉ camil.ester mann@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyse des données, programmations, méthodes qualitatives, visualisations



DANIEL BOHN

Collaborateur de projet, informaticien spécialisé dans le développement d'applications

✉ daniel.bohn@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyse quantitative et qualitative des données, traitement des données, visualisation

gfs.bern ag
Effingerstrasse 14
CH – 3011 Berne
+41 31 311 08 06
info@gfsbern.ch
www.gfsbern.ch

L'Institut de recherche gfs.bern est membre de l'Association suisse des recherches de marché et sociales, il garantit qu'aucun entretien n'a lieu à des fins – manifestes ou cachées – publicitaires, de vente ou de passation de commande.

Plus d'infos sur www.schweizermarktforschung.ch

 **SWISS INSIGHTS**
Institute Member

 **gfs.bern**
Menschen. Meinungen. Märkte.